



Rapport narratif final

COPOL - BFA1900911

Burkina Faso



Convention de Délégation IcSP/2019/410-149

Instrument contribuant à la Paix et à la Stabilité (IcSP)

Union européenne

Table des matières

0	ACRONYMES	4
1	FICHE D'INTERVENTION.....	8
2	AUTO-EVALUATION DE LA PERFORMANCE	9
2.1	PERTINENCE.....	9
2.2	EFFICACITE.....	10
2.3	EFFICIENCE	12
2.4	DURABILITE POTENTIELLE	13
2.5	CONCLUSIONS	16
3	APPRECIATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION	17
3.1	EVOLUTION DU CONTEXTE.....	17
3.1.1	<i>Contexte général et institutionnel.....</i>	<i>17</i>
3.1.2	<i>Contexte de gestion</i>	<i>18</i>
3.2.	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LA STRATEGIE D'INTERVENTION	21
4	RESULTATS REALISES.....	21
4.1	PERFORMANCE DE L'OUTCOME.....	21
4.1.1	<i>Indicateurs atteints</i>	<i>21</i>
4.1.2	<i>Analyse de l'atteinte de l'outcome</i>	<i>22</i>
4.2	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1	24
4.2.1	<i>Indicateurs atteints</i>	<i>24</i>
4.2.2	<i>Analyse de la réalisation de l'output.....</i>	<i>24</i>
4.3	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	25
4.3.1	<i>Indicateurs atteints</i>	<i>25</i>
4.3.2	<i>Analyse de la réalisation de l'output.....</i>	<i>25</i>
4.4	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	28
4.4.1	<i>Indicateurs atteints</i>	<i>28</i>
4.4.2	<i>Analyse de la réalisation de l'output.....</i>	<i>29</i>
4.5	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 4	32
4.5.1	<i>Indicateurs atteints</i>	<i>32</i>
4.5.2	<i>Analyse de la réalisation de l'output.....</i>	<i>32</i>

4.6	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 5.....	34
4.6.1	<i>Indicateurs atteints</i>	34
4.6.1	<i>Analyse de la réalisation de l'output</i>	35
5	SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES.....	36
5.1	AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DU PORTEFEUILLE	36
5.2	AVEC LES PROJETS POUR TIERS	37
5.3	AUTRES SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES.....	37
6	THEMES PRIORITAIRES	38
6.1	ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	38
6.2	GENRE	38
6.3	DIGITALISATION.....	39
6.4	EMPLOIS DECENTS	40
7	LEÇONS APPRISSES	40
7.1	LES SUCCES	40
7.2	LES ECHECS	41
7.3	QUESTIONS D'APPRENTISSAGE STRATEGIQUE.....	42
7.4	SYNTHESE DES ENSEIGNEMENTS TIRES.....	42
8	RECOMMANDATIONS	42
9	ANNEXES	44
9.1	CRITERES DE QUALITE	44
9.2	CADRE LOGIQUE ET/OU THEORIE DE CHANGEMENT MIS A JOUR	50
9.3	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI	58
9.4	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION	74
9.5	PERSONNEL DE L'INTERVENTION	75
9.6	MARCHES PUBLICS	76
9.7	SUBSIDES.....	79
9.8	ACCORDS SPECIFIQUES DE COOPERATION	79
9.9	ÉQUIPEMENTS	79

G Acronymes

ACLEP	Programme d'appui aux composantes légales et prévôtales du G5 Sahel
AFIS	Automated Fingerprint Identification System/ Système d'identification automatique par empreintes digitales
ANR	Agence Nationale de Renseignement
APJ	Agent de Police Judiciaire
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
ARCGIS	Infrastructure/système informations pour la création d'outils d'informations géographiques (cartes)
AT	Assistance Technique
ATI	Assistance Technique Internationale
ATN	Assistant Technique National
BCLCC	Brigade Centrale de Lutte Contre la Cyber Criminalité
BCN-Interpol	Bureau Central National Interpol
BSIAT	Brigade Spéciale des Investigations Anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée
CAP	Connaissances, Attitudes, Pratiques
CASEM	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CBR	Communauté Burkinabé du Renseignement
CBSD	Capacity Building in support of Security and Development
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CIL	Commission de l'Informatique et des Libertés
COMANFOR	Commandant de la Force Conjointe G5 Sahel
COMOP	Comité Opérationnel
COMPIL	Comité de pilotage
COPOL (projet)	Projet d'appui à la Composante Police de la Force Conjointe du G5 Sahel

CR	Compte-Rendu
CSD	Comité de Sécurité et Défense
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
DET	Division d'Enquêtes Terroristes
DPJ PN	Direction de la Police Judiciaire de la Police Nationale
DPTS PN	Direction de la Police Technique et Scientifique de la Police Nationale
DSE	Direction de la Sécurité de l'Etat
DUE	Délégation de l'Union européenne
DVI	Disaster Victim Identification/
EIGS	État Islamique dans le Grand Sahara
FC G5 S	Force Conjointe du G5 Sahel
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
GARSI	Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel
GD	Gendarmerie Départementale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit / Agence allemande de coopération internationale
GN	Gendarmerie Nationale
FPI (EU)	Foreign Policy Instruments/Service de politique étrangère en charge des aspects financiers et opérationnels de la politique étrangère de l'UE.
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IcSP	Instrument Contribuant à la Paix et à la Sécurité
IDLO	Internal Development Law Organisation /Organisation internationale de droit du développement
EEI / IED	Engin Explosif Improvisé/Improvised Explosive Device
EUCAP	Mission Civile de l'Union européenne (renforcement de capacités) dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune
GAT	Groupes Armés Terroristes
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable

IRAPOL (projet)	Projet (informatique) Identification, Rapprochement, Analyse de Police
JNIM	Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
M&E	Monitoring and Evaluation
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MP	Marché Public
MSECU	Ministère de la Sécurité
ONGDH	Organisation Non Gouvernementale de défense des Droits de l'Homme
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OS	Objectif Spécifique
OSINT	Open Source Intelligence
PARJI	Projet d'Appui au Renforcement de la Justice pour lutter contre l'impunité (financement UE/mis en œuvre Enabel)
PARSIB	Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso (financement UE/mis en œuvre Enabel)
PAT	Plan d'Action Triennal
PCMS	Plateforme de Coopération en Matière de Sécurité
PDA	Programme d'actions
PHS	Prison de Haute Sécurité
PKM	Mitrailleuse soviétique (et munitions associées) de type Kalachnikov
PN	Police Nationale
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
POLPROX	Intervention Enabel d'appui à la Police de Proximité
PROGEF	Programme Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso
PRAG	Practical Guide (de l'Union Européenne)
PTA	Plan de Travail Annuel

PTF	Partenaire Technique et Financier
PTS	Police Technique et Scientifique
PUS	Programme d'Urgence pour le Sahel
RACC	EU's Regional Advisory and Coordination Cell for Sahel/ Cellule régionale de conseil et de coordination de l'UE pour le Sahel
RH	Ressources Humaines
RSP	Régiment de Sécurité Présidentielle
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SIVA	Service d'Identification des Victimes et Auteurs
SE	Suivi – Evaluation
SIG	Système d'informations géographiques
SPF	Service Public Fédéral
STABEST	Projet d'Appui à la Stabilisation de l'Est du Burkina Faso (phase 1)
STABEST +	Projet d'Appui à la Stabilisation de l'Est du Burkina Faso (2 ^{ème} phase)
STRJ	Service Technique de Recherches Judiciaires – Gendarmerie Nationale
SYGDICAT	Système informatisé de Gestion des Données d'Investigation Criminelles et Anti- Terroristes
TDR	Termes de Référence
TGI	Tribunal de Grande Instance
TGI Ouaga II	Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou II
TIC	Technicien en Identification Criminelle
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNI	Unité Nationale d'Investigations
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime
VBG	Violences Basées sur le Genre
WAPIS	West African Police Information System

Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Projet de Soutien aux Unités Nationales d'Investigation, Composante Police de la Force Conjointe du G5 Sahel au Burkina Faso (COPOL)
Code de l'intervention	BFA1900911
Localisation	Burkina Faso, Ouagadougou
Budget total	3.500.000 €
Bailleur	Union européenne / IcSP
Type de Contrat	Convention de Délégation IcSP/2019/410-149
Date de signature	01 décembre 2019
Durée de mise en œuvre de l'action	30 mois
Période de mise en œuvre de l'action	01 janvier 2020 – 30 juin 2022
Groupes cibles	La Brigade Spéciale des Investigations Anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT), ainsi que les services dont la performance de la BSIAT est dépendante, à savoir : - Les trois pôles spécialisés ; - Les services d'enquête judiciaire de la Police et de la Gendarmerie nationales ; - Les services de Police Technique et Scientifique (PTS) de la Police et de la Gendarmerie nationales ; - La communauté burkinabè de renseignement ; - Les acteurs étatiques et non étatiques jouant un rôle dans le contrôle des FSI.

Objectif global (Impact¹)	Contribuer à la stabilisation de la région et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la zone d'action de la Force conjointe du G5 Sahel
Objectif spécifique (Outcome)	Renforcer les capacités et la redevabilité des unités d'investigation en charge des infractions en lien avec le terrorisme
Résultats (Outputs)	R1 : La collaboration entre la BSIAT et les pôles spécialisés est renforcée
	R2 : La collaboration entre la BSIAT et les services d'enquête judiciaires est renforcée
	R3 : La collaboration entre la BSIAT et les services de Police Technique et Scientifique est renforcée
	R4 : La collaboration entre la BSIAT et la Communauté Burkinabè de Renseignement est renforcée
	R5 : La redevabilité interne et externe de la BSIAT est renforcée
Année couverte par le rapport	01 janvier 2020 – 30 juin 2022

2 Auto-évaluation de la performance

La composante « police » a été envisagée par le G5 Sahel pour assumer les deux tâches suivantes :

1. Garantir que les auteurs des crimes appréhendés par la Force lors de ses opérations soient traduits en justice dans chaque pays conformément aux droits de l'Homme et au cadre juridique du pays concerné et permettre la mise en place d'un « mécanisme de judiciarisation du champ des opérations ».
2. Garantir que les auteurs des exactions éventuelles commises par les forces nationales engagées dans la lutte contre le terrorisme et les crimes transnationaux soient aussi poursuivis conformément à l'Etat de Droit.

2.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Les experts du projet estiment que **la pertinence du projet est forte** en ce que la sécurité, et en particulier la persistance de la menace terroriste, constitue une

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté.
Rapport final intervention COPOL

priorité pour les autorités du Burkina Faso² et rejoint une préoccupation majeure de la Communauté Internationale, dont l'Union européenne qui en a fait un axe majeur de son partenariat avec le Burkina Faso.

Sur ce point, tous les acteurs, qu'ils soient internationaux, locaux, tant officiels qu'acteurs de la société civile³, reconnaissent, sur le principe, la nécessité de la judiciarisation des dossiers liés à ces faits et la lutte contre les traitements extrajudiciaires. **Des progrès ont été réalisés en 2021 en matière de jugements** grâce, entre autres, au travail réalisé par la BSIAT⁴ et le **parquet du pôle spécialisé anti-terrorisme**. En effet, le Tribunal de grande instance de Ouagadougou II (TGI Ouaga II) a commencé en août 2021 les audiences de jugements de personnes suspectées d'infractions en lien avec le terrorisme. Ainsi, **13 personnes ont été jugées et condamnées sur les 30 dossiers** que le pôle spécialisé avait finalisés et **466 personnes ont été progressivement remises en liberté**, soit suite à des non-lieux prononcés lors de la phase d'instruction pour absence de charges ou remises en liberté provisoire.

Toutefois, **les obstacles persistent**, notamment la lenteur des jugements des personnes suspectées d'infractions en lien avec le terrorisme et l'augmentation significative des attaques djihadistes qui mettent la pression sur la BSIAT sur deux niveaux, d'une part les risques sécuritaires en cas de descente sur le terrain, et d'autre part, la surcharge de travail alors que l'effectif reste limité en termes de ressources humaines.

Dans tous les cas, la logique d'intervention semble avoir répondu aux attentes formulées par le partenaire car **elle a pu répondre à l'urgence à travers des procédures flexibles**. Celles-ci ont permis en effet de lancer des appuis nécessaires au renforcement d'une jeune institution, la BSIAT dont le rôle dans les investigations sur le terrorisme et la criminalité organisée est central.

La participation active de différents acteurs dans la mise en œuvre des activités s'est poursuivie et peut être considérée comme un indicateur de pertinence. Les avis positifs ou très positifs des participants aux formations que le projet a organisées en témoignent.

2.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

En termes d'efficacité, les experts du projet la jugent bonne.

Le volet 1 de l'objectif spécifique relatif au **renforcement des capacités des unités d'investigation** a connu des **progrès significatifs** de 2020 au premier semestre de 2022. D'une part, l'élaboration d'un plan stratégique 2021 - 2025 pour la BSIAT, assorti d'un plan d'action triennal glissant 2021-2023 et d'un plan de travail annuel budgété (PTA) 2021 ont été finalisés et les trois documents ont été adoptés par le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) du Ministère de la sécurité le 26 mars 2021. Sa mise en œuvre est en route avec un mécanisme de suivi-évaluation, composé entre autres, d'un Secrétariat technique chargé du suivi et évaluation de

² Un des quatre axes du *Référentiel National de Développement (RND) 2021-2025* porte sur la sécurité et est intitulé : « Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ».

³ Voir notamment les rapports du Forum National sur la sécurité à ce propos.

⁴ La reconnaissance du travail de la BSIAT a été confirmée dans la leçon inaugurale prononcée à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2021-2022 en octobre 2021.

l'exécution du Plan stratégique qui en est le moteur. Il a été rendu opérationnel par la Note de service du Commandant de la BSIAT en juin 2021 et a produit deux rapports⁵.

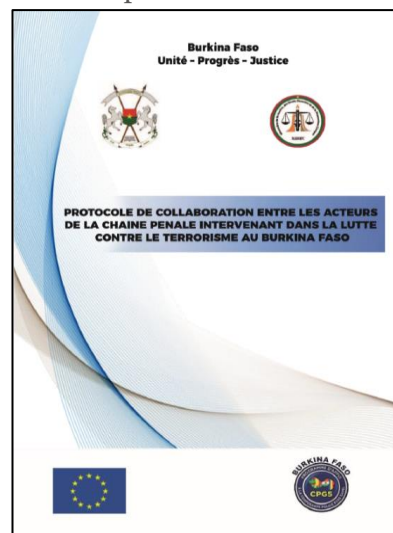
Les activités menées ont contribué à **améliorer la performance opérationnelle** de la BSIAT : **le nombre d'affaires traitées est passé de 88 en 2020 à 469 pour les 6 premiers mois de 2022⁶**, ce qui indique que les parquets saisissent de plus en plus la BSIAT.



Formation à la gestion d'une scène de crime

Au cours de la période d'intervention, **la coordination** avec les services dont dépendent les performances de la BSIAT **s'est améliorée** grâce aux formations des OPJ/APJ par la BSIAT. Avec l'appui du projet COPOL, ces formations axées sur la création d'un climat de confiance entre la BSIAT et les primo intervenants ont permis l'amélioration de la collaboration interservices, l'amélioration de la qualité rédactionnelle des actes de police judiciaire et les premiers devoirs d'enquêtes, la maîtrise des techniques d'audition de suspects terroristes et l'échange d'informations. En effet, **288 OPJ/APJ basés dans 6 régions touchées par les attaques terroristes** (Sud-Ouest, Sahel, Boucle du Mouhoun, Nord, Est, Centre-Nord), **ont été formés** et se sont engagés à coopérer plus efficacement avec la BSIAT dans l'accomplissement de leurs missions.

En outre, trois ateliers d'échanges organisés dans le cadre du programme d'action du projet COPOL, notamment le volet « Appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de gestion des dossiers en cours et à venir » (activité 1.2), et qui visaient à permettre des discussions entre le pôle spécialisé dans la répression des actes de terrorisme, les parquets territorialement compétents et les autres acteurs de la chaîne pénale intervenant dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Ces ateliers financés par le projet COPOL et coorganisés avec le Ministère en charge de la Justice dans les ressorts des trois cours d'appel que compte l'ordre judiciaire au Burkina Faso (Ouagadougou, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso), se sont tenus respectivement en juillet, décembre 2021 et mars 2022. Ces rencontres ont permis aux participants **d'avoir une même compréhension du cadre légal** en matière de lutte contre le terrorisme, des missions de chaque acteur, des besoins de cohérence, de coordination et de complémentarité. Ils ont également facilité **l'identification des difficultés rencontrées sur le terrain entre les agents de la BSIAT et des parquets territorialement compétents** ainsi que les rapports entre le procureur du pôle et les procureurs territorialement compétents. De bonnes pratiques et des recommandations pour surmonter les difficultés rencontrées ont été identifiées.



Pour capitaliser les résultats de ces trois ateliers d'échanges, et faciliter le traitement des affaires en lien avec le terrorisme, le projet COPOL a appuyé la

⁵ Rapport de mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 de janvier à septembre 2021 ; et le Rapport annuel d'activités de la mise en œuvre du Plan de travail Annuel 2021.

⁶ Statistiques transmises par la BSIAT.
Rapport final intervention COPOL

rédaction d'un protocole de collaboration qui s'inspire d'une part des textes juridiques en matière de contreterrorisme au Burkina Faso et d'autre part des recommandations des deux premiers ateliers. Le projet initié par un magistrat du parquet général de Ouagadougou a été soumis aux participants de l'atelier de Bobo-Bobo pour discussion, amendement et adoption.

Aux termes des travaux, les participants ont adopté à l'unanimité un document intitulé « **Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale intervenant dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso** ». Après son adoption, **ce Protocole a été signé en juin 2022** avec l'accompagnement des ministres en charge de la justice et de la sécurité. Le projet a par la suite soutenu la vulgarisation du document signé à travers l'impression de **450 exemplaires qui ont été distribués aux acteurs concernés**.

2.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

D'une manière générale, les experts du projet estiment l'efficience du projet, bonne.

Les résultats réalisés à la fin de l'intervention sont jugés satisfaisants. En effet, l'exécution des activités du Plan d'action du projet ont pris une vitesse de croisière en 2021 et ont contribué significativement à l'atteinte de certains résultats du Plan de travail annuel (PTA) 2021 de la BSIAT issu de son Plan stratégique 2021-2025. Par ailleurs, **l'approche flexible et attentive aux besoins des partenaires** a permis de formuler des activités permettant de surmonter les difficultés qui empêchaient les bénéficiaires d'accomplir leur mission principale.

L'organisation de trois ateliers d'échanges entre les acteurs de la chaîne pénale et la formation des OPJ/APJ par la BSIAT dans les régions affectées par le terrorisme témoignent de la valeur ajoutée du projet. Ces ateliers ont, en effet, facilité **le renforcement et l'amélioration des relations de collaboration et d'échange d'information** entre la BSIAT et le pôle spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme, les services d'enquêtes judiciaires et les services de la PTS.

Certes, quelques activités n'ont pu être réalisées à cause de la non disponibilité des bénéficiaires pour des raisons de ressources humaines limitées, de difficultés de planification et des engagements multiples avec plusieurs partenaires techniques et financiers, mais il faut noter que **l'intervention a permis à la BSIAT de monter en puissance**.

Un renforcement de la coordination et le partage d'informations avec les partenaires prioritaires (France et Etats-Unis) appuyant la BSIAT ont permis d'améliorer les appuis du projet COPOL et l'utilisation judicieuse des ressources disponibles pour répondre aux besoins effectifs des bénéficiaires. Dans cette perspective, **les résultats en matière de redevabilité de la BSIAT sont encourageants**, notamment la mise en place d'un Secrétariat technique chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique qui a produit deux rapports sur l'utilisation des ressources et les résultats atteints.

Le diagnostic de la communication de la BSIAT réalisé à travers des entretiens avec les différentes parties prenantes a montré les lacunes à combler pour améliorer le partage d'informations avec les partenaires des FSI ou d'autres mais aussi la disponibilité des structures partenaires à partager les bonnes pratiques et à consolider la collaboration.

Le besoin de temps supplémentaires de consultations avec les bénéficiaires pour une même compréhension des activités à mener de façon efficace et efficiente et les délais incompressibles de livraisons des équipements achetés dans le cadre de marchés publics, ont conduit l'équipe du projet et les responsables d'Enabel à demander une prolongation de 6 mois du projet sans modification budgétaire. Celle-ci a été accordée pour la période de juin à décembre 2021. Au mois de juin, il a été constaté que les retards de livraison liés au contexte Covid-19 se poursuivaient. Pour permettre au projet de mener à bien ses objectifs et de favoriser une clôture en ordre, une 2^{ème} prolongation de 6 mois sans augmentation budgétaire, mais avec une réallocation entre lignes de résultats a été demandé et obtenue. C'est pourquoi le projet s'est poursuivi jusqu'au 30 juin 2022, **cette deuxième prolongation a permis l'exécution de tous les marchés de fourniture d'équipements** au profit des bénéficiaires, malgré certaines remises intervenues au-delà de la date de clôture mais qui ont été jugées nécessaires pour l'atteinte des objectifs du projet et l'engagement contractuel avec les prestataires des marchés attribués au cours de la période de mise en œuvre.



Remise de matériel roulant

2.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

A la fin de l'intervention, la durabilité potentielle est également estimée bonne.

En ce qui concerne **le renforcement des capacités de la BSIAT**, la durabilité des formations dispensées de 2020 à 2022, et réalisées suite à un ciblage des stagiaires sur base de leurs compétences, est considérée comme pérenne. D'une part, le projet a formé **un pool de 14 formateurs nationaux** issus de la BSIAT, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale qui avec le soutien du projet, ont animé des formations de base dans différentes régions du pays. Ces formations pourront être poursuivies après la fermeture du projet, entres autres via le suivi possible par la RACC.

D'autre part, **142 OPJ formés en gestion de la scène de crime et 288 OPJ/APJ formés à la rédaction des premiers devoirs d'enquêtes et à la bonne collaboration avec la BSIAT** sont déployés dans différentes régions dans leurs unités respectives de la police ou de la gendarmerie. Cette diversité et la transversalité des personnels entre lesdits services est un gage de pérennité de compétences acquises et leur application dans les missions de leur structures respectives.



Remise d'attestation - Formation à la gestion d'une scène de crime

L'engagement de la BSIAT, des structures partenaires et des autorités du Ministère de la sécurité dans le processus d'élaboration du plan stratégique de la BSIAT 2021 - 2025 et leur enthousiasme dans la participation aux réunions du comité opérationnel (COMOP) témoignent d'un niveau d'appropriation satisfaisant. Les relations de collaboration et la confiance ont été renforcées comme en témoignent la

participation de leurs représentants aux trois ateliers d'échange entre les acteurs de la chaîne pénale. Comme les acteurs se sont engagés activement dans l'identification des faiblesses de leur collaboration et coordination, ainsi que l'identification des stratégies de les surmonter, cela donne l'espoir de durabilité des acquis pour l'après-COPOL. Au cours des six mois de 2022, le projet a appuyé la finalisation et **la signature du Protocole de collaboration** adopté en mars 2022 lors de l'atelier de Bobo-Dioulasso. Cet important document signé en juin 2022 par les parties prenantes est **gage de pérennité de la bonne collaboration** qui existera au-delà du projet COPOL.

Les autorités politiques n'ont cessé de témoigner de leur intérêt au projet, notamment par leur supervision du processus d'élaboration du plan stratégique 2021-2025 de la BSIAT et son adoption par le CASEM du Ministère le 26 mars 2021. A cette occasion, le Ministre a déclaré que « la BSIAT sera amenée à jouer un rôle important dans la lutte contre le terrorisme et a demandé que les différents acteurs l'appuient dans l'accomplissement de sa mission ». La participation du projet aux rencontres trimestrielles des projets d'appui au secteur de la sécurité et au CSD (Comité de sécurité et défense) où le Ministère et ses partenaires techniques et financiers discutent de la mise en œuvre des projets et des moyens de surmonter les difficultés rencontrées en témoigne.

La durabilité financière / économique de la BSIAT et ses structures partenaires du projet à la date de 30 juin 2022 est encourageante. Certes, il n'y a pas eu une phase 2 du projet COPOL, mais **les bases d'une appropriation de l'appui à la BSIAT par le ministère de tutelle sont en place**. Le plan stratégique quinquennal a été adopté et validé par le CASEM du Ministère. Celui-ci l'a ensuite inscrit comme un des dix projets prioritaires en matière de sécurité intérieure où le Ministère demandent à ses partenaires d'appuyer. Si l'on sait que le gouvernement prend déjà à hauteur de 50 millions de FCFA, les charges de fonctionnement et de missions de la BSIAT, on peut affirmer que les conditions pour une durabilité financière de l'unité sont en place. Une régie d'avance a été créée par arrêté ministériel N°00367/MEFP/SG/DGTCP/DELF du 29 août 2022 portant création de régie d'avances à caractère spécifique auprès de la BSIAT et son opérationnalisation est prévue pour compter de 2023.

Concernant la contribution de l'intervention à la capacité institutionnelle et de gestion, on peut estimer qu'elle est bonne. En effet, elle est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué de 2020 à 2022, à la définition et à la mise en œuvre des outils de gestion. En effet, le Plan stratégique quinquennal comporte des plans opérationnels, en l'occurrence un plan d'action triennal 2021-2023 et un plan de travail annuel 2021 avec un mécanisme de suivi et évaluation. Un Secrétariat technique de suivi-évaluation du plan stratégique a été mis en place, formé et produit des rapports trimestriels pour consolider la redevabilité et la communication sur les actions menées. En 2021, plus de 80% des activités du projet COPOL correspondaient aux priorités du PTA 2021 de la BSIAT. Le premier semestre de 2022, a été largement consacré aux opérations de clôture, notamment la finalisation des marchés qui étaient en cours et l'esquisse d'un processus de capitalisation pour identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de l'intervention ainsi que les défis persistants.

Dans une vision perspective au-delà du projet COPOL, les PTF semblent être disposés à appuyer les différentes structures engagées dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Pour que cela se fasse de façon cohérente, durable et dans un esprit d'appropriation, il est important que les structures nationales puissent définir les priorités en termes d'objectifs, résultats et de besoins en termes de moyens matériels et financiers. Pour la BSIAT, l'appui du projet à l'évaluation des besoins humains et logistiques à moyen terme et la formulation des recommandations pour opérationnaliser effectivement son organigramme par rapport à sa mission avait pour but de consolider la planification institutionnelle et de produire des outils de plaidoyer et de prise de décision pour le Ministère.

Certes, la BSIAT peut déjà se satisfaire de l'important appui du projet COPOL en termes d'équipements, de renforcement de sa mobilité opérationnelle et des capacités du personnel, mais cette unité d'investigations gagnerait pour sa pérennité à être davantage soutenue face au décalage entre l'importance de sa mission et les besoins humains et matériels toujours perceptibles.

Un effort particulier devra cependant être réalisé au niveau du département logistique de la BSIAT afin de mettre en place un mécanisme de suivi pour la maintenance des matériels déjà reçus des différents partenaires.

2.5 Conclusions

Le projet COPOL a pris une vitesse de croisière en 2021 après le retard enregistré en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19. Les activités prévues dans les cinq axes du projet ont été lancées et exécutées en étroite collaboration avec les bénéficiaires. Faisant suite au diagnostic de la BSIAT réalisé en décembre 2020, le projet a appuyé l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal assorti d'un plan d'actions triennal et d'un plan de travail annuel (PTA) 2021 qui ont été approuvés par les différentes structures des forces de sécurité intérieure et validés par le CASEM le 26 mars 2021, confirmant ainsi **l'appropriation politique**. Une fois les besoins prioritaires identifiés et des axes pour y répondre définis, le projet a démontré sa pertinence à travers sa contribution significative à la mise en œuvre des actions du PTA 2021. L'adoption du plan stratégique a fait de la BSIAT, **la 1^{ère} structure du Ministère à disposer d'un outil de gestion à moyen terme**.

Les actions de **renforcement de capacités** à travers des formations spécialisées, la mise à disposition des équipements informatiques et de mobilité, la réalisation de l'interconnexion réseau entre la BSIAT, la DSE, la DPTS au réseau IRAPOL (Identification, Rapprochement et Analyse de Police), et à la plateforme de gestion des données d'investigations criminelles et anti-terroristes au Burkina Faso (SYGDICAT), ainsi que **le développement de mécanismes de redevabilité** ont contribué à l'atteinte de l'objectif spécifique du projet.

Au cours des 30 mois d'intervention, **les relations de collaboration** entre la BSIAT et les pôles spécialisés, les services d'enquêtes judiciaires et les PTS **se sont améliorées** grâce entre autres, à **la formation** non seulement de **142 OPJ en matière de gestion de la scène de crime** issus de 9 régions du pays, mais aussi le **renforcement des capacités de 288 OPJ et APJ** dans 6 régions en techniques d'audition de suspects terroristes et maîtrise des premiers devoirs d'enquête et la collaboration avec la BSIAT. Le point d'orgue de cette collaboration est **la signature d'un protocole de collaboration** inspiré des cadres légaux existants, des recommandations et des bonnes pratiques identifiées lors de **trois ateliers d'échanges** entre les acteurs de la chaîne pénale organisés dans les trois cours d'appel que sont Ouagadougou, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso avec **170 participants** actifs dans les investigations judiciaires en lien avec le terrorisme. Ce protocole n'est certes pas un document juridique à valeur contraignante, mais constitue une sorte de compromis à valeur morale considérable qui rappelle les missions de chaque acteur concourant à la réalisation du procès pénal.

La démarche de flexibilité et une attention à la qualité des actions à mener ont permis d'atteindre les résultats escomptés tout en assurant une **gestion efficiente des ressources du projet**. Dans cette perspective, il a fallu demander une prolongation de la période de mise en œuvre sans changement de budget suite aux retards de livraison de certains marchés publics qui exigeaient plus de temps à cause des retards dans le transport aérien international suite au Covid-19 mais aussi pour tenir compte de certaines activités non exécutées pour des raisons de disponibilité des bénéficiaires. En effet, l'augmentation des attaques des groupes armés entre 2021 et 2022 a accru les sollicitations de la BSIAT, réduisant ainsi sa disponibilité pour la mise en œuvre de certaines activités planifiées. En outre, la participation de la BSIAT au **cadre de coordination régionale** des unités d'investigations du G5 Sahel a facilité **l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences**.

Les ajustements faits au niveau de l'équipe du projet ont permis également de poursuivre la mise en œuvre sans perturber le calendrier des activités. Dans la perspective du départ de l'ATI police, un ATN expérimenté en matière de police judiciaire a été recruté en avril 2021 pour renforcer l'équipe et favoriser la transition en douceur et le transfert des dossiers entre lui et l'ATI sortant. Cela a permis la conduite des activités selon le calendrier prévu et la consolidation de relations de bonne collaboration et de confiance avec les différents bénéficiaires.

Plus globalement, la prolongation du projet jusqu'en juin 2022 a permis de mettre en œuvre les actions restantes du plan d'action du projet.

Fonctionnaire exécution nationale	Intervention Manager Enabel
	Pamphile SEBAHARA <i>Expert international en sécurité</i> Signature : 

3 Appréciation de la stratégie d'intervention

3.1 Evolution du contexte

3.1.1 Contexte général et institutionnel

L'intervention COPOL se situe au croisement de plusieurs dynamiques qui ont favorisé sa formulation et sa mise en œuvre :

- La détérioration persistante du contexte sécuritaire régional due à la progression de l'extrémisme violent et des attaques terroristes, exposant toujours plus les forces de sécurité et les populations civiles dans l'espace sahélien, malgré les efforts des Etats du G5 S à coordonner leur réponse militaire depuis la création de la Force Conjointe (FC G5S) ;
- La nécessité d'adjoindre une compétence complémentaire à la FC avec une réponse judiciaire au terrorisme, en la dotant d'une Composante Police visant à judiciariser les opérations militaires ;
- La hausse endémique et fulgurante des attaques meurtrières contre les FDS et les civils attribués à des GAT (JNIM, EIGS et affiliés) sur le territoire burkinabè, jusque-là relativement épargné comparativement à ses voisins, et l'emprise grandissante de ces groupes sur des régions entières du pays (plus d'un tiers du territoire), générant un profond ressentiment des populations à l'encontre des autorités politiques et sécuritaires.

Pour répondre à ce phénomène nouveau de terrorisme, le pays a renforcé son dispositif législatif et réglementaire en matière sécuritaire et judiciaire, avec la création de trois pôles judiciaires spécialisés : deux pôles spécialisés⁷ dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée et un pôle spécialisé⁸ dans la répression des actes de terrorisme.

⁷ Loi n°05-2017/ AN du 19 janvier 2017.

⁸ Loi n°06-2017/ AN du 19 janvier 2017.

C'est dans cette logique que la **Brigade Spéciale des Investigations Anti-Terroristes et de lutte contre la criminalité organisée**⁹ (BSIAT) a été créée en 2019 afin de mener des investigations antiterroristes de sorte à contribuer à une meilleure efficacité du dispositif judiciaire national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Sur le plan institutionnel, l'année 2020 sera marquée par la tenue d'élections générales en novembre 2020 et qui ont permis la réélection du président Roch Marc Christian Kaboré pour un mandat de cinq ans.

En effet, durant l'année 2021, les attaques des groupes terroristes se sont amplifiées sur l'ensemble du territoire national causant la mort de centaines de personnes et de milliers de déplacés internes. Le pays comptait en décembre 2021, plus de 1,5 millions de déplacés internes selon le ministère de l'Action humanitaire. Deux attaques ont marqué l'opinion publique et ont donné lieu aux mouvements d'indignation et de revendications de mesures pour améliorer la sécurité sur l'ensemble du pays, en particulier dans les régions les plus affectées par les attaques.

Il s'agit des massacres d'une centaine de civils à Solhan dans la nuit des 4 au 5 juin 2021. Pour juguler la crise née de cette attaque, un remaniement ministériel interviendra en fin juin 2021, avec la nomination d'un ministre délégué à la défense et le changement du titulaire du ministère de la sécurité. Le 14 novembre 2021, une autre attaque d'une rare violence a causé la mort d'au moins 53 gendarmes à Inata. En réponse à cette situation, un deuxième remaniement interviendra en décembre 2021 pour calmer la colère de la population.

Le Chef de l'Etat va alors changer de Premier Ministre et fusionner le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation avec celui de la sécurité. Dans le sillage de ces changements, le Directeur général de la Police nationale et les chefs d'Etat major de la gendarmerie nationale et de l'armée ont été changés. De nombreux cadres aux différents échelons de la structure de la défense seront également remplacés, alors que le cadre légal et réglementaire n'a pas connu de modifications majeures.

Tous ces changements aux postes stratégiques de l'Etat n'ont pas empêché l'avènement du coup d'Etat du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la restauration le 24 janvier 2022.

Il faut noter, avec intérêt, que cette instabilité au sommet de l'Etat n'a pas considérablement impacté la situation de notre partenaire, la BSIAT. Toutefois, les difficultés d'ordre organisationnel, fonctionnel et de ses attributions identifiées lors du diagnostic de novembre 2020 et qui devaient être traitées à travers la relecture de son décret de création recommandée dans le Plan stratégique n'ont pas été traitées. Elle reste dans le cadre de son décret initial modifié en juin 2020¹⁰ et de l'arrêté ministériel¹¹ relatif à son opérationnalisation.

3.1.2 Contexte de gestion

Le concept central du COPOL et de l'IcSP dans lequel il prend place, est fondé sur la célérité et la flexibilité. En 2021, l'équipe du projet a lancé les différentes activités planifiées dans le but d'atteindre les 5 principaux résultats. Une gestion collective et complémentaire des experts du projet a permis des avancées significatives même si la non-disponibilité des partenaires n'a pas toujours facilité le respect du calendrier des

⁹ Décret n°2018- 0974 PRES/PM/ MSECUC/ MJDHPC/MINEFIB du 28 décembre 2018.

¹⁰ Décret n° 2020 - 0431 / PRES/PM/MSECUC/MJ/MINEFIB

¹¹ Arrêté n° 2020- 0660 /MSECUC/CAB portant attributions, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) du 8 septembre 2020.

activités. A travers le dialogue, l'équipe a toujours trouvé des ajustements avec les partenaires.

3.1.2.1 Modalités de partenariat

En termes de modalités de partenariat, le projet COPOL a eu à contracter avec plusieurs sociétés ou entreprises aussi bien nationales (Soft House pour la réalisation de SYGDICAT) qu'internationales (Fieldsports pour la fourniture des équipements PTS) dans le cadre des marchés de fournitures de biens et de service.

Le projet a toujours entretenu cette bonne collaboration avec les principaux partenaires techniques et financiers du bénéficiaire à travers des échanges réguliers avec notamment la France, les Etats-Unis, etc. pour rationaliser les appuis de matériels et partager les bonnes pratiques dans le but d'améliorer les modalités d'appui aux bénéficiaires.

Le projet a continué à participer activement aux réunions de concertation du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) ainsi qu'aux réunions organisées par la Délégation de l'Union Européenne ou d'autres partenaires pour renforcer le partage et les synergies.

Le partenariat du projet avec la police fédérale belge a été également une riche expérience qui a permis l'atteinte des résultats escomptés.

Par ailleurs, le projet a également facilité l'opérationnalisation du projet d'appui au renforcement de la justice pour lutter contre l'impunité (PARJI) mis en œuvre par Enabel. Il a également participé aux rencontres des partenaires du secteur justice pour partager les expériences d'appui aux acteurs de la chaîne pénale.

3.1.2.2 Modalités opérationnelles

- L'instrument IcSP, en tant qu'outil d'assistance extérieure d'intervention d'urgence est un outil adapté à une phase pilote ou d'accompagnement initial d'une institutionnelle nouvelle comme la BSIAT mais il s'avère plus complexe, en 18 mois, de poser des bases durables d'un fonctionnement opérationnel au sein d'un écosystème en construction et multi-acteurs. La flexibilité de ces mécanismes ont néanmoins permis un prolongement de deux fois six mois sans changement de budget de façon à permettre l'atteinte d'objectifs réalisables, à savoir poser les bases de la montée en puissance future de la BSIAT, et avec, sa normalisation à terme dans le paysage judiciaire et sécuritaire.
- Les ajustements apportés à la mise en œuvre de l'intervention, comme mentionnés précédemment, dans le cadre notamment de ses prolongations, ont été soumis de façon continue au Comité de pilotage et de suivi (COMOP et COMPIL). Des réunions restreintes, comprenant des membres du COMOP et les services concernés pour valider les dossiers et les attributions de marchés du projet, ont été mises en place, avec l'avantage d'assurer une continuité décisionnelle dans un contexte de versatilité politique.
- Les modalités de soutien et d'appui, en particulier les ateliers d'échanges, tout comme les formations de formateurs, s'inscrivent dans une stratégie d'approche collégiale, participative et de transmission par les acteurs eux-mêmes, favorables au processus d'appropriation. Les réalisations, bien que finalisées dans la dernière ligne droite, pour certaines en sont le fruit. Le protocole de collaboration entre les différents acteurs de la chaîne pénale signé en juin juste avant la clôture, a permis de formaliser, à l'issue d'un processus de concertation continu (rencontres d'échanges dans les villes de Ouagadougou, Koupéla et Bobo Dioulasso), les modalités opérationnelles de cette collaboration et les responsabilités attribuées à chacun.

Le projet COPOL, en conformité avec sa vision régionale a continué à participer aux échanges mensuels organisés par la coordination régionale G5 Sahel et à participer aux ateliers régionaux tenus à Bamako, Niamey et N'Djamena. Le projet a également reçu la visite de la coordination régionale et cela a permis d'approfondir les échanges et les leçons apprises.

3.2. Changements significatifs dans la stratégie d'intervention

Nouvel acteur dans la lutte antiterroriste, la BSIAT doit interagir et trouver sa place au sein d'un écosystème institutionnel dont sa performance dépend pour mener à bien sa mission d'investigation visant la judiciarisation des opérations militaires qui en relèvent.

Dès lors, la stratégie de l'intervention a ciblé la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en direction de l'ensemble des acteurs de cet écosystème à savoir le pôle spécialisé terrorisme, et les autres acteurs de la chaîne pénale que sont les services d'enquête judiciaire de la PN et de la GN, les services de Police Technique Scientifique (PTS) de la PN et de la GN, ainsi que la communauté burkinabè du renseignement et au-delà, les acteurs étatiques et non étatiques jouant un rôle dans le contrôle des FSI.

Dans le cadre des objectifs définis, l'intervention a fixé son cadre de résultats autour du renforcement de cette interaction par domaine/ acteur (R1 à R4) et de la professionnalisation de la BSIAT en termes de redevabilité - qui participe aussi de sa crédibilité et de sa légitimation (R5) :

Les experts du projet notent qu'il n'y a pas eu de changement notable dans la stratégie de l'intervention. S'il est vrai que des activités relevant de certains résultats n'ont pu être réalisées (Mise en service de AFIS, mise en place d'un service SIVA) pour des raisons diverses, cela n'a cependant pas impacté significativement la réalisation des 5 résultats tels que prévu au début de l'intervention.

4 Résultats réalisés

4.1 Performance de l'outcome



4.1.1 Indicateurs atteints

Outcome : Renforcer les capacités et la redevabilité des unités d'investigation en charge des infractions en lien avec le terrorisme				
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
1. Nombre de dossiers traités ou en cours par BSIAT	2	100	469	469% de réalisation globale
2. Nombre de preuves matérielles apportées	0	500	537 preuves matérielles sur la scène de crime (Solhan)	Valeur non exhaustive car toutes les preuves de scène de crimes ne sont pas comptabilisées et documentées. La valeur finale ci-indiquée ne concerne que la seule scène de crime de Solhan
3. Sentiment de satisfaction du fonctionnement et des compétences de la BSIAT et partenaires (IcSP)	Non disponible	Progression du taux de satisfaction de 10%	80,54% de satisfaction sur un échantillon de 20 enquêtes via koBocollect	Les enquêtes sont des magistrats issus du pôle antiterrorisme, des magistrats et des OPJ issus des juridictions situées dans les zones touchées

				par le terrorisme, des techniciens de scène de crime issus des services PTS de la PN&GN
4. Augmentation substantielle du budget de fonctionnement octroyé à la BSIAT	Pas de budget	Un budget autonome et suffisant en 2022.	Ligne budgétaire de 50 millions de francs CFA disponible et création par arrêté ministériel N°00367/MEFP/SG/DGTCP/DE LF du 29 août 2022 portant création de régie d'avances à caractère spécifique auprès de la BSIAT opérationnelle en 2023.	La BSIAT, unité à compétence nationale est fortement sollicitée au regard du besoin d'investigations perceptible sur toute l'étendue du territoire. Ce budget, certes est déjà une avancée, mais il demeure très insuffisant pour couvrir les charges opérationnelles de projection des équipes d'enquêtes sur le terrain
5. Nombre de personnes mises en cause dans les enquêtes de la BSIAT	Non connu	Non disponible	1000 personnes interpellées	La BSIAT n'a pas défini au début du projet la valeur cible en termes de personnes interpellées parce qu'elle répond aux besoins. Les données de 2020 à juin 2022 témoignent de sa montée en puissance grâce entre autres à l'appui de COPOL.

4.1.2 Analyse de l'atteinte de l'outcome

Le tableau ci-dessus, qui reprend des indicateurs clés qui démontrent la maîtrise du projet, atteste de **progrès notables en termes de montée en puissance de la BSIAT** et de sa capacité opérationnelle à accomplir sa mission. En effet, par rapport à la valeur cible finale, on note un taux de réalisation de 469 % du nombre de dossiers traités entre 2020 et le 30 juin 2022.

Un des aspects à améliorer concerne la mise en place d'un système d'enregistrement systématique de preuves matérielles qui est un indicateur de la qualité des enquêtes¹². Dans certains cas en effet, des preuves matérielles sont collectées et mises sous scellées pour être utilisées lors des procès. A titre d'exemple, durant l'enquête sur l'attaque terroriste de Solhan le 5 juin 2021, les enquêteurs de la BSIAT ont découvert « trois cent dix-huit (318) douilles de kalachnikov et deux cent dix-neuf (219) douilles de PKMS » qui sont conservés sous scellés selon le procureur du pôle spécialisé. Avec la mise en service de la plateforme SYGDICAT, le problème d'enregistrement des preuves est résolu à condition que les enquêteurs de la BSIAT s'approprient l'usage de toutes les fonctionnalités du logiciel.

Concernant la perception du rôle et du travail de la BSIAT, de multiples signes vont dans le sens d'une reconnaissance d'un travail de qualité. Outre l'augmentation

¹² Communiqué du Procureur du pôle spécialisé, Emile Zerbo du 28 juin 2021 sur l'attaque de Solhan: <https://lefaso.net/spip.php?article105787>
Rapport final intervention COPOL

du nombre de dossiers traités, l'augmentation du nombre d'interpellations, la collaboration avec les pôles spécialisés est bonne. **Le Procureur Emile Zerbo du pôle spécialisé « Terro »** conclut son **communiqué du 28 juin 2021** sur l'attaque de Solhan qui a fait 53 victimes le 5 juin 2021 en « **félicitant les enquêteurs de la BSIAT** » et en rappelant que « la coopération et la coordination de toutes les forces est nécessaire pour mener à bien la difficile lutte contre le terrorisme »¹³.

En termes de perception par les autres acteurs, celle-ci s'est beaucoup améliorée à partir de 2021, suite entre autres à l'organisation d'ateliers d'échanges sur les premiers devoirs d'enquêtes animés par la BSIAT pour 288 OPJ et APJ de 6 régions affectées par les attaques terroristes. Des éclaircissements sur le fonctionnement de la BSIAT, les techniques d'audition de suspects terroristes, la rédaction des actes de police judiciaire, les premiers devoirs d'enquêtes et l'échange d'information avec la BSIAT partagés durant ces formations ont créé un environnement favorable de collaboration.

Le déroulement des discussions lors de trois ateliers d'échanges entre les acteurs de la chaîne pénale organisés entre 2021 et 2022 dans les ressorts des trois des cours d'Appel que sont Ouagadougou, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso, témoignent de la reconnaissance mutuelle entre les acteurs actifs en matière d'investigation sur le terrorisme. Au moins **170 participants ont ainsi clarifié le cadre légal et les modalités de collaboration entre les différentes structures** et ont pris l'engagement d'une meilleure collaboration dans la conduite des enquêtes judiciaires, y compris dans l'application des règles telles que celles relatives aux délais de garde à vue.

La mixité des personnels au sein de l'unité, policiers et gendarmes, peut être considérée comme un élément positif. Cependant la divergence de statuts des personnels crée des inégalités (reconnaissance des grades et rangs, frais de mission, frais opérationnels, montée en grade, mise en œuvre des personnels, chaîne hiérarchique...) qui nécessitent encore des actions à prendre au niveau du gouvernement afin de pérenniser les acquis et les activités de cette unité.

L'intervention COPOL a permis de renforcer les capacités de fonctionnement de la BSIAT à travers l'acquisition de matériel roulant, en matériel de descente sur les lieux et de collecte de preuves, mais certains aspects restent à consolider, notamment une meilleure planification et suivi des activités ainsi qu'une opérationnalisation complète des mécanismes de reddition de compte et de communication. Au 30 juin 2022, la BSIAT dispose d'une ligne budgétaire très insuffisante de 50 millions de francs CFA pour son fonctionnement, y compris les missions de terrain, elle dispose également à la même date d'une régie d'avance dont l'opérationnalisation est annoncée pour 2023. En outre, le Ministère de la sécurité avait mené le plaidoyer auprès de ses partenaires pour la mobilisation des ressources supplémentaires, à travers l'inscription de l'appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 parmi les 10 projets qui avaient été soumis aux partenaires techniques et financiers en 2021. Pour permettre à la BSIAT d'être pleinement opérationnelle, il faut espérer une augmentation conséquente de la ligne budgétaire et l'effectivité de la régie d'avance en 2023.

Le fonctionnement optimal de la BSIAT dépendra des mesures structurelles que pourra adopter le gouvernement pour consolider les acquis actuels en matière d'investigations sur la lutte contre le terrorisme. Les priorités ont été identifiées non seulement dans le plan stratégique qui mentionne, entre autres, la révision du cadre juridique et organisationnel qui comporte encore des insuffisances, et la mise en œuvre des recommandations de la mission d'appui en ressources humaines et logistiques de la BSIAT réalisée en novembre 2021.

¹³ Communiqué de presse du Procureur du pôle spécialisé anti-terrorisme du 28 juin 2021.
Rapport final intervention COPOL

4.2 Performance de l'output 1



4.2.1 Indicateurs atteints

Output 1 : A01 La collaboration entre la BSIAT et les pôles spécialisés est renforcée				
Indicateurs	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
Nombre de dossiers confiés par les pôles spécialisés	2	150	469	L'évolution du nombre de dossiers confiés par les pôles illustre une amélioration significative de la collaboration entre la BSIAT et le pôle spécialisé dans la répression des actes terroristes.
Existence d'une stratégie de traitement des dossiers	Pas de stratégie	Existence d'une stratégie de traitement des dossiers	Adoption en 2021 du plan stratégique 2021-2025 et plans opérationnels.	La BSIAT dispose d'une boussole grâce à l'appui du projet.
Création de conditions d'une bonne relation entre pôles et BSIAT	Pas de protocole de collaboration entre acteurs de la chaîne pénale	Protocole de collaboration entre acteurs de la chaîne pénale en 2022	Protocole de collaboration entre acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022 et appliqué	450 exemplaires du protocole imprimés pour faciliter son application

4.2.2 Analyse de la réalisation de l'output

L'appui à la collaboration entre la BSIAT et les pôles spécialisés a connu des progrès notables au cours de la période d'exécution du projet COPOL. D'une part, l'élaboration du plan stratégique 2021-2025 de la BSIAT a bénéficié de la participation active d'un substitut du pôle spécialisé dans la répression des actes de terrorisme. Ce fut l'occasion d'identifier, ensemble, les axes de collaboration et d'expliquer à tous les acteurs des forces de sécurité intérieure, y compris les liens de collaboration et de complémentarité. A ce jour, la collaboration entre la BSIAT et le pôle semble bien fonctionner. L'augmentation du nombre de dossiers confiés par le pôle spécialisé à la BSIAT et l'appréciation positive du procureur du pôle sur le travail réalisé par la BSIAT sur l'attaque de Solhan du 2 juin 2021 en témoignent. En outre, le taux de satisfaction de 84, 54 % de personnes enquêtées¹⁴ issus des services partenaires dont dépendent les performances de la BSIAT permet d'affirmer l'atteinte de l'output.

Toutefois, le pôle spécialisé et la BSIAT dépendent en amont et en aval d'autres acteurs de la chaîne pénale de droit commun. D'une part, la qualité des enquêtes

¹⁴ 20 personnes (magistrats, OPJ, techniciens de scène de crime), issues du pôle terrorisme, des juridictions situées dans les zones touchées par le terrorisme, des services PTS de la police et de la gendarmerie ont été enquêtées via l'application KoBoCollect à la clôture du projet COPOL.

dépend souvent des premiers actes entrepris par les acteurs de première ligne ; et d'autre part, la tenue des procès dépend des acteurs judiciaires.

Dans ce contexte, deux actions identifiées lors du diagnostic de la BSIAT et des échanges avec le pôle spécialisé ont été réalisées. Ainsi, les trois ateliers d'échanges entre les acteurs de la chaîne pénale ont permis d'améliorer la compréhension du cadre légal de lutte contre le terrorisme, d'identifier les différentes parties prenantes et les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur missions respectives et des solutions ont été identifiées collectivement sur les voies de relever les défis existants.

Pour renforcer l'harmonisation dans le traitement des dossiers « terrorisme » et améliorer la qualité des premiers devoirs d'enquêtes, des ateliers de formation des OPJ sur le fonctionnement de la BSIAT, la rédaction des actes, les premiers devoirs d'enquêtes et l'échange d'information, ont été organisées en collaboration avec le commandement de la BSIAT.

4.3 Performance de l'output 2



4.3.1 Indicateurs atteints

Output : A02 La collaboration entre la BSIAT et les services d'enquête judiciaires est renforcée				
Indicateurs	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
Existence d'un protocole de collaboration	Peu de collaboration et non formalisée en 2019	Protocole de collaboration adopté, signé et appliqué	Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022 et appliqué	450 exemplaires du protocole imprimés pour faciliter son application
Equipements disponibles	Peu d'équipements disponibles en 2019	Marchés d'équipements exécutés	Des équipements roulant et informatiques ont été livrés à la BSIAT pour appuyer son action	7 véhicules banalisés 8 motos ordinaires 1 véhicule de transport de suspects 1 véhicule d'intervention de type pick up
Nombre et rapidité de la descente sur les lieux d'incidents	BL non connu en 2019	Mobilité de la BSIAT accrue	391 missions effectuées de 2020 à juin 2022	Les équipements de mobilité ont facilité la réalisation des missions sur le terrain.

4.3.2 Analyse de la réalisation de l'output

La mise en œuvre des activités du résultat n°2 a connu des progrès significatifs en 2021, année de vitesse de croisière dans la mise en œuvre du projet. Suite à l'adoption du plan stratégique et du plan de travail annuel 2021 de la BSIAT qui identifient les besoins prioritaires, l'appui à la collaboration entre la BSIAT et les services d'enquête de la PN et de la GN s'est focalisé sur l'organisation des ateliers de formations des OPJ /APJ dans les régions les plus touchées par les attaques terroristes. Ainsi à la date de clôture du projet, 288 OPJ/APJ de 6 régions¹⁵ ont participé aux formations sur le fonctionnement de la BSIAT, la rédaction des premiers devoirs d'enquête et se sont engagés à améliorer l'échange d'information et la collaboration avec la BSIAT.

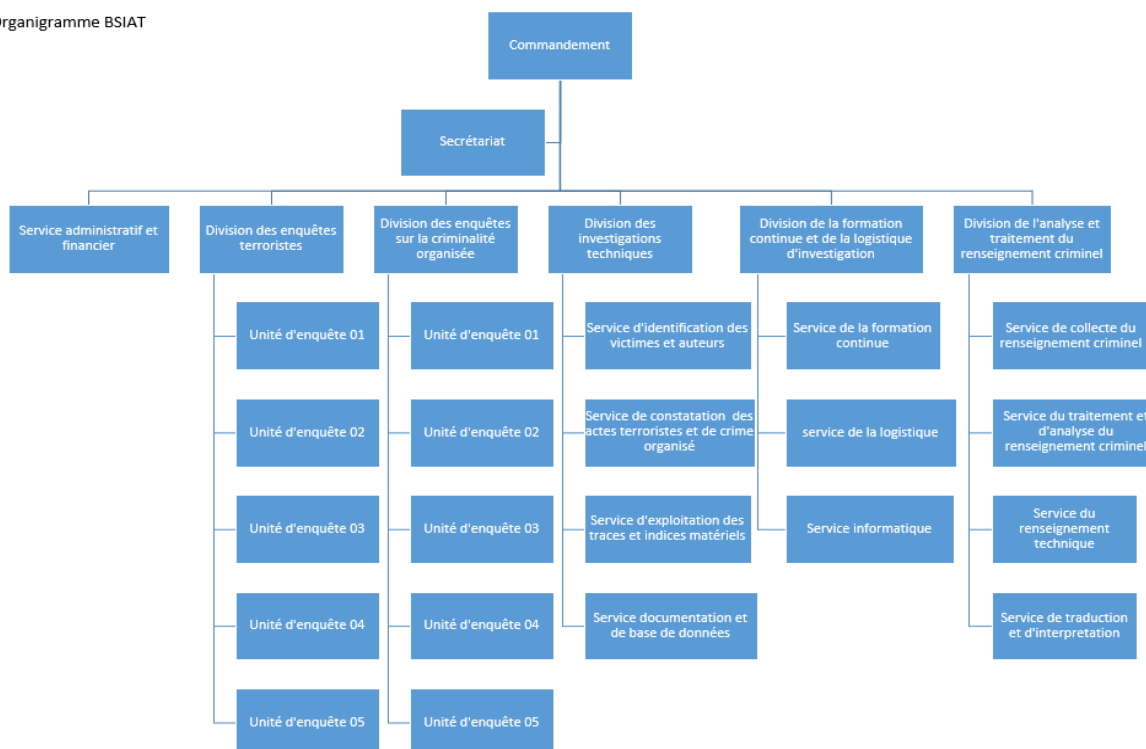
Le rôle des premiers intervenants sur une scène de crime est essentiel dans la qualité de toute enquête judiciaire et donc dans la réussite des investigations. Suite au constat fait lors du diagnostic de la BSIAT et à la recommandation de renforcer les capacités des dits acteurs, une formation de 14 formateurs issus de la BSIAT, la PN et la GN a été organisée en février 2021. Ensuite, un appui a été accordé aux formateurs pour l'élaboration des modules de formation en gestion de la scène de crime et ceux-ci ont été validés par les responsables des unités PTS de la PN et de la GN. Pour répondre aux besoins des OPJ sur le terrain en la matière, sept ateliers de formations ont été organisés dans 7 villes au profit de 142 OPJ issus de 9 régions les plus touchées par les attaques terroristes et ont permis d'améliorer les compétences de ces OPJ en gestion de la scène de crime. C'est une activité importante car elle a permis de renforcer les compétences nationales de façon durable à travers l'existence d'un pool de formateurs et de personnel formé et déployé dans les régions où les besoins sont les plus importants.

Un inventaire et identification des équipements de la BSIAT avait également été mené. L'objectif de cette activité était d'appuyer la BSIAT dans sa mission de mener des enquêtes sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, il avait été jugé nécessaire de renforcer les capacités de projection des éléments de la DET (Division d'Enquêtes terroristes), ce qui permettrait aussi, en l'absence d'éléments prépositionnés de donner une meilleure visibilité quant aux investigations terroristes menées par la DET.

Pour le projet COPOL, relever le défi du renforcement de la capacité de projection de la BSIAT, qui avait déjà reçu, à sa création, un premier soutien des PTF était un impératif.

Le diagnostic de cette unité effectué en décembre 2020 avait mis l'accent sur un déficit en ressources humaines et logistiques, afin d'aider le commandement à analyser les besoins de son unité dans ces domaines et proposer les mesures concrètes à mettre en œuvre.

¹⁵ Il s'agit des régions suivantes : la région de la Boucle du Mouhoun (ville Dédougou), la région du Centre-Nord (ville de Kaya), la région de l'Est (Ville de Koupéla), la région du Nord (ville de Ouahigouya), la région du Sahel (Ville de Dori) et la région du Sud-Ouest (ville de Gaoua).
Rapport final intervention COPOL



Plusieurs ateliers ont été organisés et ont permis d'identifier les moyens nécessaires à la BSIAT. Des marchés publics ont été lancés pour l'acquisition de matériels. Ainsi 7 véhicules, 8 motos banalisés, un minibus aménagé pour le transport de suspects, un véhicule d'intervention de type Pick up ont été livrés entre 2021 et 2022 à la BSIAT.

Un soutien à la poursuite des enquêtes judiciaires par la BSIAT a également été effectué à travers différentes formations telles le recours aux techniques spéciales d'enquêtes, le renforcement des compétences opérationnelles des conducteurs. Cependant, l'un des handicaps à la réussite des investigations reste le manque de collaboration de la population.

Dans les investigations complexes concernant les organisations criminelles ou terroristes, il est primordial d'avoir plusieurs sources d'informations pour guider les enquêtes. A côté des techniques classiques utilisées par chaque OPJ, il existe des techniques spéciales qui peuvent être appliquées par des enquêteurs formés et spécialisés. On constate qu'il est extrêmement difficile d'avoir des informateurs qui acceptent de collaborer avec les services d'enquêtes sur les activités des groupes terroristes, car ce milieu est très fermé.

4.4 Performance de l'output 3



4.4.1 Indicateurs atteints

Output 3: La collaboration entre la BSIAT et les services de Police Technique et Scientifique est renforcée				
Indicateurs	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
Existence d'un protocole de collaboration entre la BSIAT et les services de Police Technique et Scientifique	Peu de collaboration et non formalisée en 2019	Protocole de collaboration adopté, signé et appliqué	Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022 et appliqué	450 exemplaires du protocole imprimés et distribués aux acteurs pour faciliter son application
Nombre de traces exploitables relevées	Valeur de base non connue en 2019	En progression	En progression en 2022	Le projet a permis une amélioration dans la collecte et la conservation des preuves matérielles suite aux formations sur les premiers devoirs d'enquêtes. A titre d'exemple, 537 preuves matérielles ont été collectées et mises sous scellées à partir de la scène de crime de Solhan en juin 2021.
Amélioration de 2 domaines de PTS (biométrie, balistique, IED, ou télécommunication)	Filières PTS peu fonctionnelles en 2019	Deux filières renforcées, à savoir l'identification des corps à travers la mise en place d'un Service d'identification des victimes et auteurs (SIVA), et l'identification par empreintes digitales à	Formation des acteurs et identification des besoins pour la mise en place d'un SIVA d'un part et un rapport sur les scénarios de mise en place d'un nouveau système d'identification par empreintes digitales d'autre part.	Les perspectives de renforcement de la PTS existent. D'une part, les travaux sur l'identification par empreintes digitales pourraient se poursuivre dans le cadre du nouveau projet régional AFIS financé par l'UE. D'autre part, la création et l'opérationnalisation d'un SIVA pourrait

		travers le développement du logiciel SYGIDICAT.		être repris sur le projet d'appui à la Justice (PARJI) mis en œuvre par Enabel, avec le financement de l'UE. Ce projet développe en effet un cadre légal de protection et prise en charge des victimes.
Amélioration des capacités PTS en lien avec les VS	Pas de données de départ existantes	Existence et fonctionnement des mécanismes de recherches judiciaires concernant les VS	Existence et fonctionnement des mécanismes de recherches judiciaires concernant les VS	La formation des acteurs intervenant dans l'identification des victimes et auteurs organisée par des formateurs de la police belge ont renforcé leurs capacités pour accorder une attention aux VS dans leurs enquêtes.

4.4.2 Analyse de la réalisation de l'output

La qualité des enquêtes dépend grandement de la discipline relative à la Police Technique et Scientifique (PTS). En cette matière, la BSIAT, n'agissant pas comme primo-intervenant, est tout d'abord dépendante de la qualité du travail des OPJ en matière de relevé des traces et indices. Elle dépend également des services PTS de la Police Nationale et de la Gendarmerie concernant l'analyse de ces éléments. Dès lors, la coordination et collaboration entre acteurs et la clarification du rôle de la BSIAT en la matière sont déterminants.

Suite aux recommandations de l'atelier d'octobre 2020 des acteurs de la PTS, des priorités identifiées ont été mises en œuvre en 2021. Parmi celles-ci, la mise en place d'un **Système informatisé de Gestion des Données d'Investigation Criminelles et Anti- Terroristes** (SYGIDICAT) dans le but de permettre aux différents acteurs impliqués de disposer d'informations fiables en temps réel sur tout événement terroriste ou criminel, et de procéder à des échanges d'informations avec les autres acteurs de la sécurité intérieure et extérieure, notamment le G5 Sahel. Le marché pour le développement du logiciel a été remporté par une société basée à Ouagadougou, ce qui permet une durabilité compte tenu du fait que le détenteur des licences est basé dans le pays. Son développement et son installation à la BSIAT ont été finalisés en décembre 2021 et des agents de la BSIAT chargés de son utilisation ont été formés. Ce logiciel permet entre autres de :

- Répertorier toutes les personnes arrêtés ou recherchés pour des faits de terrorismes et ou de criminalité organisée
- Répertorier les groupes terroristes et de criminalité organisée sévissant au Burkina Faso ;
- Répertorier les leaders des groupes terroristes et de criminalité organisée ;

- Enregistrer les données relatives aux investigations ;
- Intégrer les données de renseignement obtenues au cours des enquêtes ;
- Orienter la recherche des données sur les acteurs criminels ;
- Échanger des données avec les pôles judiciaires spécialisés et les maisons d'arrêt ;
- Échanger des données avec les services de renseignements en vue de la judiciarisation du renseignement ;
- Échanger des données avec les services de Police technique et scientifique avec l'intégration d'un module PTS dans le logiciel ;
- Échanger des données avec les autres acteurs du domaine au niveau national tels que la Communauté Burkinabè du renseignement ;
- Échanger les données avec les partenaires internationaux actifs dans le G5 Sahel ;
- Être capable d'augmenter la redevabilité en faisant des statistiques sur le nombre d'enquêtes dans une période, les résultats (suivi de la chaîne pénale), les moyens utilisés etc.
- Créer un système de contrôle (login) sur les recherches pour garantir le respect de la vie privée des personnes concernées.

A court et moyen terme, SYGDICAT sera connecté aux services de la police technique et scientifique de la police nationale et de la gendarmerie nationale, de l'Agence nationale de renseignement, le système I24/7 d'Interpol et la base de données IRAPOL.

Plus globalement le logiciel permettra d'augmenter le nombre de preuves matérielles, et donc de traces et indices exploitables dans les dossiers judiciaires.

Dans cette perspective d'appui à l'analyse et au traitement des traces et indices, le projet s'est également investi dans **le renforcement de deux filières de PTS**, à savoir l'identification des corps et l'identification automatique par empreinte digitales.

Primo, le besoin relatif à **l'identification des corps** a été exprimé par le Ministre de la Sécurité lors de l'ouverture officielle des travaux du projet COPOL le 13 février 2020. Après l'analyse de la demande par différents acteurs, il a été décidé d'appuyer la mise en place d'un « **Service d'identification des victimes et leurs auteurs dans le cadre terroriste (SIVA)** ». Initialement, cette activité devait débuter par une visite d'étude en Belgique (DVI) pour mieux saisir les enjeux et normes internationales en la matière. Suite à la pandémie, la visite n'a pu être effectuée en 2021. Une vidéo-conférence d'information sur le service DVI de la Police fédérale belge sera organisée du 3 au 4 décembre 2020 afin d'initier certaines activités au niveau de la BSIAT. Avec l'amélioration des conditions sanitaires sur le plan international en 2022 deux missions ont été organisées en vue de l'opérationnalisation du SIVA. La première constituée d'une expertise de la police fédérale belge a eu lieu du 7 au 22 mai 2022 à Ouagadougou et a permis de dispenser une formation de base à une trentaine de professionnels pluridisciplinaires composés de magistrats, d'OPJ, de techniciens de scène de crime,



de médecins légistes, de membres de la protection civile... Cette formation a permis de présenter le DVI belge, et les protocoles et procédures d'engagement d'Interpol, structure leader mondial en matière d'identification des victimes de catastrophes.

A la suite de la mission belge à Ouagadougou, une autre composée cette fois-ci d'acteurs clés de la mise en place du SIVA au Burkina Faso s'est rendue du 28 mai au 03 juin 2022 à Bruxelles en Belgique afin de permettre à ces derniers de s'imprégner du fonctionnement d'un tel service et avoir l'occasion d'échanger avec tous les intervenants impliqués par son action.

Secundo, un autre besoin urgent identifié concerne la biométrie et plus précisément, la **relance du système d'identification automatique par empreintes digitales (AFIS)**. Ce système avait été mis en place au niveau de la Police nationale en 2015, mais il n'était plus fonctionnel. La nécessité de



Formation en matière de système d'identification des victimes et auteurs (SIVA)

relancer cette filière a fait l'objet d'un consensus. C'est pourquoi un groupe de travail regroupant les personnes clés de la PTS Police Nationale et Gendarmerie, la BSIAT et un représentant des Maisons d'arrêt a été mis en place pour identifier les besoins futurs du système, son accessibilité dans les régions, la mutualisation du système pour la PN et la Gendarmerie ainsi que l'introduction des données par les Maisons d'arrêt. Le groupe de travail a d'abord supervisé la mission de diagnostic technique du système par un expert technique qui avait été recruté en décembre 2020. Le rapport du consultant a été présenté au mois de mars 2021 avec trois scénarii : faire des réparations et relancer le système ; actualiser le système pour tenir compte des évolutions technologiques ; ou mettre en place un nouveau système.

Des échanges au sein du groupe de travail ont recommandé au Ministère de considérer **l'option de mettre en place un nouveau système pour répondre aux besoins en la matière et tenir compte des évolutions technologiques**. Le coût de relance du système nécessite un budget dont ne disposait pas le projet COPOL. Un rapport de ce processus d'analyse a été soumis au Ministère de la sécurité avec l'option recommandée, et indiquant la disponibilité du projet à accompagner les réflexions pour le lancement d'un nouveau projet national AFIS qui répondrait aux attentes des acteurs de la PTS et des FSI en général.

A la demande de la BSIAT et des structures dont dépend sa mission, des formations spécialisées ont été organisées, notamment en investigations numériques, en traces biologiques et en balistique. Elles ont permis aux bénéficiaires d'améliorer leurs connaissances en la matière et d'être ainsi prêts à accomplir leur mission de façon efficace et efficiente.

Suivant l'inventaire et l'évaluation des besoins urgents par le groupe de travail PTS, des procédures d'achat d'équipement PTS, notamment d'un spectromètre et d'un microscope, ont été lancés pour permettre à la PTS PN et GN d'avoir le matériel nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Tous les équipements commandés ont été livrés en 2022. Ils contribueront à renforcer la capacité technique des services PTS aussi bien sur le terrain de la gestion

des scènes de crime, qu'en analyse au laboratoire des échantillons récoltés ou reçus d'autres entités à qui une armoire de stockage a été remise ainsi que différents consommable (seringues stériles, pinces, masques FFP, etc...).

Enfin, il convient de noter que le projet a fait appel au service d'un expert national pour renforcer son équipe en avril 2021 dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des bénéficiaires et d'assurer un suivi de toutes les activités lancées. Il a permis également d'assurer une transition harmonieuse dans le suivi des activités à la suite de la fin de la mission de l'ATI PTS en juin 2021. Son appui s'est poursuivi jusqu'à la date du 31 août 2022 en vue de permettre la faciliter les procédures de la clôture du projet.

4.5 Performance de l'output 4

4.5.1 Indicateurs atteints

Output : Ao4 La collaboration entre la BSIAT et la Communauté Burkinabé du Renseignement est renforcée				
Indicateurs	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
Compétence des acteurs en matière de renseignement	Non disponible	Progression des compétences	Progression des compétences par la formation en investigations numériques	La formation donnée par les experts nationaux a renforcé l'appropriation et l'expertise nationale.
Intégration de la BSIAT à la communauté du Renseignement (CBR)	BSIAT non intégrée dans la communauté du Renseignement	Intégration de la BSIAT dans la CBR	Sur le plan formel, aucun texte n'a été pris pour permettre à la CBR d'être fonctionnelle, néanmoins, une bonne coopération informelle existe entre la BSIAT et l'ANR	Une bonne coopération entre la BSIAT, l'ANR et les autres agences de renseignements. L'absence d'un cadre légal est un défi.

4.5.2 Analyse de la réalisation de l'output

Des échanges réguliers ont été menés avec la direction de l'ANR et celle-ci a participé activement à l'élaboration du plan stratégique de la BSIAT et ses plans opérationnels. La bonne collaboration a permis de mener à bien l'activité relative à la **connexion de la BSIAT au réseau IRAPOL** (Identification, Rapprochement et Analyse de Police). La connexion a également été effectuée entre **IRAPOL et la Direction PTS de la Police nationale ainsi que la DSE** (Direction de la Sécurité de l'Etat- PN). Ainsi le projet a répondu au besoin de partage d'informations entre les

acteurs clés du renseignement en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le programme d'actions (PDA) du projet COPOL met également l'accent sur la gestion du cycle de renseignements, sur base d'une nouvelle architecture coordonnée par l'ANR et est articulée autour d'un mécanisme de communauté burkinabè du Renseignement (CBR). A ce titre, le projet a fourni un logiciel ArcGIS 10. avec installation au bénéfice de l'ANR. Cette activité liée à la **mise en œuvre d'un système SIG** vient compléter les activités entreprises par Enabel depuis 2017 en soutien de la CBR. L'échange d'informations à travers la mise en place d'une plateforme SIG répond aux besoins de coordination et de diffusion de l'information dans le cadre des activités du Centre de Veille et d'Analyse développé au niveau de l'ANR.

L'objectif de cet achat est d'appuyer les services spécialisés de la Communauté burkinabè du Renseignement à disposer d'un système spatial qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données. Une meilleure communication, une efficacité accrue et l'amélioration de la gestion et de la prise de décision figurent au nombre des avantages qu'il présente.

La BSIAT, unité à compétence nationale pour sa projection sur le terrain a souvent besoin de l'information géographique capitale pour la réussite de ses missions. L'acquisition de ce logiciel contribue à l'atteinte de l'output.

Comme point d'amélioration, il faut noter que la division de l'analyse et traitement du renseignement criminel au sein de la BSIAT ne dispose pas encore de personnels dédiés, à l'exception du chef de division, qui est actuellement en charge de l'opérationnalisation de la plateforme SYGDICAT.

4.6 Performance de l'output 5

4.6.1 Indicateurs atteints

Output : A05 La redevabilité interne et externe de la BSIAT est renforcée				
Indicateurs	Valeur de base	Cible finale	Valeur finale obtenue	Commentaires
Existence et mise en œuvre du plan de communication	Pas de plan de communication en 2019	Plan de communication mis en œuvre	Plan de communication créé et mis en œuvre en 2022	Une formation en communication institutionnelle interne et externe a été organisée pour la BSIAT et ses partenaires pour faciliter l'appropriation des outils et renforcer la mise en œuvre du Plan de communication
Existence d'une procédure de prise en charge des victimes	Pas de procédure en 2019	Procédure de prise en charge des victimes existe	Procédure non élaborée	- Réalisation d'une étude sur le cadre légal et les acteurs en présence en partenariat avec le projet PARJI. - Réalisation de deux missions internationales en faveur de la mise en place du SIVA.
Capitalisation des expériences et diffusion des leçons apprises	Aucune capitalisation réalisée	4 Newsletters et un rapport de recherche-action sur les leçons et les bonnes pratiques en matière de	- 4 Newsletters, - 2 articles sur des activités publiés. - 2 Capsules vidéo sur la valeur ajoutée du plan	La recherche action sur les leçons, les bonnes pratiques, les défis et les options pour une meilleure collaboration

		collaboration entre les acteurs produits et partagés avec les principaux acteurs de la chaîne pénale en matière de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Deux capsules vidéo sur le bilan de COPOL disponibles.	stratégique et le bilan de COPOL. - Un rapport d'une recherche action sur les leçons et les bonnes pratiques de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale au BF et formulation de recommandations pour la suite du processus.	entre les acteurs de la chaîne pénale a été menée en collaboration avec le Centre pour la gouvernance démocratique du BF. Elle a permis aux acteurs de dialoguer, de s'approprier les bonnes pratiques et d'identifier les recommandations pour relever les défis persistants.
--	--	---	--	--

4.6.1 Analyse de la réalisation de l'output

Les activités prévues pour l'atteinte du résultat n°5 ont connu un retard en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19 qui a eu un impact négatif sur l'opérationnalisation du projet, notamment le déploiement de l'assistance technique internationale sur le terrain. Depuis la mise en place de l'ensemble de l'équipe en octobre 2020, les chantiers relatifs à ce résultat ont été ouverts et des perspectives positives ont été dégagées pour 2021 à travers le dialogue multi-acteur avec la BSIAT, le Ministère de la sécurité, la police nationale, la gendarmerie nationale, le Parquet du Pôle judiciaire spécialisé, etc.

En 2021, les activités relatives à ce résultat ont connu des avancées notables. Le développement du plan stratégique et opérationnel 2021-2025 a d'abord confirmé l'importance des questions de redevabilité et a mis en place **un mécanisme de suivi-évaluation du plan stratégique au niveau de la BSIAT**. Celui-ci repose sur deux organes internes, à savoir un Secrétariat technique de SE du plan stratégique et le comité de direction. Le Secrétariat a été opérationnalisé par une Note de service interne et a produit deux rapports d'activité en 2021 avec les résultats atteints, les leçons et les recommandations pour surmonter les difficultés.

En ce qui concerne l'appui au développement d'une stratégie et d'un plan de communication interne et externe, un consultant a été recruté et a mené des entretiens avec les différents acteurs de la BSIAT, de la PN et la GN, le pôle judiciaire spécialisé terrorisme, et des ministères de la sécurité et de la justice. Il a ainsi identifié les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis à relever pour **une communication interne et externe d'une unité d'investigations qui doit prendre en compte deux exigences en apparence contradictoire**, à savoir le besoin d'informer l'opinion publique en tant qu'institution publique, et la nécessité du secret de l'enquête et de l'instruction pour ne pas mettre en danger les procédures judiciaires. La stratégie et le plan opérationnel de communication développés sur base de ces échanges a été validés et diffusés par les acteurs qui se sont engagés à les mettre en œuvre.

Le besoin d'appuyer la mise en place d'une procédure de prise en charge des victimes a été confirmé dans le diagnostic sur la BSIAT. Toutefois, l'absence de cadre légal national sur la question n'a pas permis au pôle et à la BSIAT de définir les modalités de réalisation de l'activité. Il a été convenu de réaliser une étude pour établir l'état des lieux sur la question générale, et de prendre en compte les victimes et témoins des actes terroristes. Il avait été prévu qu'une étude soit menée en collaboration avec le Projet d'appui à la justice mis en œuvre par Enabel (PARJI) en 2022. Malheureusement pour des questions diverses jusqu'à la clôture du projet cette étude n'avait pas pu être réalisée. Cependant, la réalisation de deux missions internationales l'une à Ouagadougou et l'autre en Belgique ont posé **les jalons tendant à murir la réflexion sur la mise en place d'un service d'identification des victimes et auteurs d'actes de terrorisme (SIVA)**. Car pour indemniser une victime, son identification formelle constitue le premier acte de la procédure.

Concernant la capitalisation des expériences et la diffusion des leçons apprises, des progrès ont été accomplis suite à plusieurs échanges avec les partenaires de la BSIAT. Ainsi **une recherche action** a été lancée en collaboration avec le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) en octobre 2021. Le rapport produit en juin 2022 permet de tirer les **leçons et les bonnes pratiques en matière de collaboration et de coordination des acteurs** chargés de la judiciarisation des investigations en lien avec le terrorisme et de formuler des recommandations pour les relever.

Ces recommandations, se résument comme suit :

- soutenir, en urgence, **la mise en place d'un cadre formel d'échange entre les différents acteurs** en vue de résorber les difficultés rencontrées sur le terrain ; la création de ce cadre permanent, qui se réunira suivant des périodicités bien définies, permettra, non seulement, de renforcer les liens et donc de briser les barrières psychologiques perceptibles dans toute œuvre de collaboration humaine, mais également d'exposer les différentes préoccupations transversales qui ne peuvent être résolues sans une implication de l'ensemble des structures concernées.
- appuyer par l'acquisition d'un certain nombre d'outillage technique les capacités opérationnelles des différentes structures par un appui logistique (table d'écoute pour la BSIAT, moyens aériens, par exemple...).
- contribuer à la formation des différents acteurs sur les attributions et compétences respectives des autres structures et les défis de la collaboration en vue de faciliter sur le terrain le travail d'investigation et l'atteinte des résultats.
- dynamiser à court terme les cadres informels de concertation le cas échéant. Il s'agit de ces cadres de rencontres entre OPJ et procureurs.

5 Synergies et complémentarités

5.1 Avec les autres interventions du portefeuille

L'intervention du portefeuille avec laquelle une synergie sectorielle s'est naturellement formée est celle relative au renforcement de la sécurité dans le Centre-Est – Appui à la police de proximité (Polprox). Avec cette intervention, le projet

COPOL a maintenu des échanges de partage d'expériences et de mise en réseau des acteurs de la sécurité qui a permis un gain de temps et une confiance accélérée entre les partenaires du projet. Par ailleurs, l'intervention COPOL a fait recours à l'expertise de Polprox pour définir les spécifications techniques dans le cadre du marché relatif à la connexion au réseau IRAPOL.

En termes d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers du secteur, le projet COPOL a participé aux réunions de concertation et a ainsi partagé son plan d'actions et avis dans le Cadre Sectoriel de Dialogue qui vise également à coordonner le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan du développement économique et social (PNDES) en matière de gouvernance administrative et locale.

5.2 Avec les projets pour tiers

Les interventions dans le domaine de la sécurité et de la justice mises en œuvre par Enabel pour mandants tiers sont le projet d'appui à la stabilisation de l'Est du Burkina Faso - phase 2 (STABEST +) et le projet d'Appui au Renforcement de la Justice pour lutter contre l'Impunité (PARJI).

Avec ces deux projets, un échange régulier a été maintenu sur des modèles de cahiers de charge ou "best practices" dans des formations.

A titre d'exemples, le projet COPOL, dans le cadre des ateliers d'échanges entre les acteurs de la chaîne pénale, a bénéficié de la collaboration et l'expertise de l'équipe du PARJI tant dans la préparation des TDR que dans la participation des experts du projet.

L'intervention a toujours maintenu des liens de collaboration étroits avec les partenaires actifs dans le secteur de la sécurité, avec une attention particulière pour tous les partenaires soutenus par l'Union européenne (dont les projets soutenant les GAR-SI, G5 Sahel, ...)

Le projet COPOL et la DUE ont tenu des rencontres à la demande. COPOL a répondu à toutes les demandes de réunions de l'UE à Ouagadougou afin d'assurer une communication optimale.

5.3 Autres synergies et complémentarités

Une collaboration plus étroite a pu être convenue avec les projets de l'ambassade de France sur les appuis et formations à la BSIAT. Des échanges ont également été menés avec les représentants de l'Ambassade des Etats-Unis, qui a fourni, à la création de la BSIAT, un soutien en matière de renforcement des capacités techniques et matériels assez conséquent et un soutien en formation investigations numériques de mai à août 2021.

Le partenariat avec la Police fédérale belge a également été sollicité dans le cadre de ce projet à travers l'organisation d'une mission d'expertise à Ouagadougou du 7 au 22 mai 2022, et qui a permis de renforcer les capacités des acteurs clés du SIVA en

matière de procédures et de protocoles d'identification des victimes de catastrophes. A la suite de cette mission de la police belge, une autre mission, cette fois-ci composée de partenaires burkinabé s'est rendue en Belgique du 28 mai au 03 juin 2022 pour s'informer sur les enjeux de la mise en place d'un service d'identification des victimes et auteurs (SIVA).

Aussi, le projet COPOL a eu des rencontres d'échanges et de partage d'expériences avec IDLO dans le cadre de la coordination de leurs activités. Cela a permis à l'intervention COPOL de participer à l'atelier de formation et d'échanges annuels dans les parquets généraux de Ouagadougou et de Fada N'Gourma entre les procureurs généraux, les procureurs du Faso, et les OPJ organisé par IDLO du 1er au 3 décembre 2021 à Ouagadougou. Les discussions, lors de cet atelier, ont permis d'enrichir le protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale qui était au stade de la rédaction sur initiative du projet COPOL. En retour, IDLO a également participé du 30 novembre au 03 décembre 2021 à Ouahigouya à l'atelier de formation BSIAT-OPJ.

6 Thèmes prioritaires

6.1 Environnement et changement climatique

Non applicable

6.2 Genre

Dans un secteur où l'intégration du genre demeure un défi, le projet COPOL a accordé une priorité à la question du genre comme thématique transversale dans des activités de formation et de plaidoyer dans le but de favoriser au mieux l'intégration du genre dans les activités de la BSIAT.

Initialement, le projet a souhaité organiser une formation à la spécificité des enquêtes en matière de VBG via l'intervention d'un partenaire d'Enabel dans d'autres pays partenaires. L'organisation « Physicians For Human Rights » a ainsi été sollicitée et un programme de formation multisectorielle a même été élaboré mais les contraintes de déplacement relatives au Covid-19, puis le manque de disponibilité des experts de cette organisation, ont prématurément mis un terme à cette initiative.

Dans le cadre de l'objectif spécifique, la sélection de candidates pour les unités d'enquête de la BSIAT a été encouragée, mais les candidatures ont fait défaut.

Néanmoins, trois femmes ont rejoint la division d'enquêtes terroristes en 2020. L'effectif féminin de la BSIAT est actuellement de 8.51 %, soit moins d'1 enquêteur sur 10. Cette répartition du personnel selon le genre traduit un certain déséquilibre mais la majorité du personnel estime que la présence féminine au sein des équipes d'enquêtes antiterroriste et dans la lutte contre la criminalité organisée est indispensable.

Lors des formations organisées par COPOL, le projet a toujours veillé à intégrer l'une des trois enquêtrices dans les ateliers. En outre, la présence féminine a été prise en compte dans la désignation des membres du Secrétariat technique chargé du suivi et évaluation et de la mise en œuvre du plan stratégique de la BSIAT.

Les discussions qui ont eu lieu dans le processus d'élaboration de la stratégie de la BSIAT 2021 -2025, la plupart des participants ont reconnu la pertinence d'avoir un personnel féminin en provenance des deux corps pour faciliter à la fois les enquêtes sur les violences basées sur le genre (VBG) mais aussi l'écoute de victimes féminines. COPOL a toujours mené le plaidoyer sur la question auprès du MATDS et d'autres partenaires de la BSIAT mais un important travail reste à faire en la matière.

6.3 Digitalisation

Tel qu'évoqué précédemment, le projet COPOL a soutenu, en 2021, des **solutions novatrices et digitales pour améliorer la gestion des dossiers** liés au terrorisme.

Primo, il a appuyé **le développement par une entreprise Burkinabè du Système informatisé de Gestion des Données d'Investigation Criminelles et Anti- Terroristes (SYGDICAT)** au profit de la BSIAT. Sa mise au point s'est fait progressivement travers les bénéficiaires et des experts du projet qui ont formulé les recommandations en fonction des besoins à satisfaire. Le logiciel a été installé à la BSIAT et les utilisateurs ont été formés. Cette expérience originale de recourir à une société locale pour mettre en place un système complexe a pour avantage entre autres, la résolution du problème de licence car celle-ci sera enregistrée au Burkina Faso. Par ailleurs, sa production a eu pour effet indirect la contribution au renforcement des capacités des informaticiens nationaux.

Le second chantier dans le domaine de la digitalisation concerne **la relance du logiciel AFIS** (Système d'identification automatique par empreintes digitales). Une mission de diagnostic technique a été lancée en décembre 2020 et un rapport a été remis en mars 2021 avec trois scénarios, notamment la réparation du système dans l'état où il s'était arrêté ; son actualisation (pour tenir compte de nouvelles technologies) ; ou la mise en place d'un nouveau système. Après une série de rencontres, le groupe de travail AFIS mis en place par le projet COPOL a recommandé de proposer au ministère en charge de la sécurité de mettre en place un nouveau système avec les mêmes fonctions pour profiter des technologies récentes et régler la question de la licence et de l'assurance du système à acquérir. Le COMOP a entériné la proposition et un rapport circonstancié a été soumis au Ministre pour indiquer l'état de la réflexion et l'option retenue. Le projet n'ayant pas les moyens d'appuyer l'achat d'un nouveau système, il a offert son accompagnement pour créer les conditions d'un nouveau projet AFIS. La proposition n'a pas encore reçu de suite. **Si les autorités burkinabé souhaitent poursuivre ce chantier d'AFIS**, elles pourraient **solliciter le projet AFIS régional** qui est appuyé par l'UE dans sa coopération avec la CEDEAO.

6.4 Emplois décents

Non applicable

7 Leçons apprises

7.1 Les succès

Les principaux succès de COPOL au 30 juin 2022 peuvent se décliner en 5 points :

- **Une démonstration de l'importance des liens entre la sécurité et la justice** (chaîne pénale) dans les appuis à la lutte contre le terrorisme. Si le 1er mai 2021, 33 dossiers « terroristes » avaient été clôturés par le procureur du pôle spécialisé et que 13 d'entre eux sont passés en jugement durant la session du mois d'août 2021, c'est parce que la collaboration a bien fonctionné entre les acteurs des deux secteurs. La richesse des débats lors des trois ateliers d'échanges entre les acteurs de la chaîne pénale organisés à Ouagadougou, Koupéla et Bobo Dioulasso, a mis en évidence la capacité des acteurs à identifier les difficultés et les solutions dans un climat de confiance si une occasion leur est offerte. **Le dialogue permet de surmonter la méfiance et la compétition** qui existent entre certains corps (PN, GN, justice). Le point d'orgue de ces ateliers est **l'adoption et la signature d'un Protocole de collaboration consensuel**, premier du genre et qui certainement permettra de faciliter la conduite des investigations sur le terrain.
- Le focus de COPOL sur **le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les acteurs** s'est révélé très pertinent dans la pratique. La plupart des partenaires consultés pendant l'élaboration du plan stratégique et du plan de communication ont relevé l'insuffisance du dialogue et du partage d'informations comme un défi important à relever.
- Le choix de COPOL de développer le programme de **formations sur base de besoins effectifs des partenaires**. Comme certains donateurs ont financé des formations avant COPOL au profit de la BSIAT, celui-ci a opté pour une approche visant à renforcer les acquis en organisant des formations plus ciblées, telles que les formations des formateurs en gestion de scène de crime, en traces biologiques, en balistique et en suivi-évaluation.
- La complémentarité de l'expertise des membres de l'équipe COPOL et le travail collectif ont permis à ses partenaires de bénéficier de la diversité de cette expertise et d'atteindre les résultats dans un environnement fragile avec des défis importants.
- Le renforcement de la coordination entre les projets d'appui à la sécurité et à la justice et le partage d'expériences sur divers aspects de leur travail représentent une réelle plus-value pour atteindre les résultats escomptés.

7.2 Les échecs

Les principaux défis identifiés au cours de l'intervention peuvent être considérés comme des risques à la pérennisation des acquis du projet et la durabilité du renforcement de la BSIAT.

Les défis opérationnels se déclinent ainsi :

- La capacité de mise en œuvre des différentes activités par la BSIAT vu son effectif réduit et la faiblesse de sa planification ;
- Les dysfonctionnements du maillon judiciaire qui ont donné lieu aux arriérés de jugements en matière de terrorisme (dossiers en attente) ;
- La faible synergie entre la justice militaire et la justice civile.
- Le renforcement de la coordination entre les PTF pour une approche d'appui cohérente et complémentaire.

En ce qui concerne les défis stratégiques :

- Le besoin de l'ajustement de textes réglementaires de la BSIAT afin de prendre en compte sa spécificité d'unité mixte avec des personnels ayant des statuts différents. Il en va de même de la mise à disposition des personnels et d'allocation de ressources et de budgets nécessaires au fonctionnement autonome de la BSIAT pour accomplir efficacement sa mission.
- La pérennisation des résultats des appuis en formations et en équipements à travers leur inscription dans une structure nationale disposant de cette mission, notamment les écoles de formation de la police ou de la gendarmerie. Dans la même perspective, le matériel acheté avec l'appui d'un partenaire international devrait être systématiquement intégré dans la chaîne logistique (tableau de dotation) de la police et de la gendarmerie afin d'éviter un arrêt, faute de consommables ou autres.
- Le renforcement des synergies et du lien entre les niveaux opérationnels (BSIAT) et stratégiques (Ministère) est essentiel ;
- Le renforcement de la collaboration entre les unités/services créés en 2020 dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (entre autres, les relations avec la BCLCC et la PCMS), les services rattachés comme la BSIAT au MATDS) afin d'éviter une duplication des soutiens et améliorer la rentabilité des actions.
- La réorganisation de la BSIAT avec une décentralisation de ses équipes d'enquêtes vers les zones à risques (proximité du terrain) ;
- Le renforcement des synergies entre la BSIAT et les prévôts (primo-intervenants).

7.3 Questions d'apprentissage stratégique

Non applicable

7.4 Synthèse des enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
Le focus sur le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les acteurs est très pertinent. La plupart des partenaires consultés pendant l'élaboration du plan stratégique et du plan de communication de la BSIAT ont relevé l'insuffisance du dialogue et du partage d'informations comme un défi à relever. En effet, le dialogue permet de surmonter la méfiance et la compétition qui existent entre certains corps (PN, GN, justice).	DUE, ENABEL
Le renforcement de la coordination entre les projets d'appui à la sécurité et à la justice et le partage d'expériences sur divers aspects de leur travail représentent une réelle plus-value.	DUE, ENABEL
La complémentarité de l'expertise de l'équipe COPOL et le travail collectif ont permis à ses partenaires de bénéficier d'un appui adéquat pour atteindre les résultats dans un environnement fragile et complexe.	ENABEL

8 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
L'engagement à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la BSIAT • En particulier de ses activités prioritaires : - La révision de son cadre juridique et organisationnel ; - L'inscription d'une ligne budgétaire suffisante dédiée au fonctionnement de la BSIAT ; - Clarifier le taux d'engagement financier de l'Etat et poursuivre le plaidoyer auprès des PTFs pour compléter son financement ; - Mettre en place un mécanisme de transparence permettant de piloter et coordonner les appuis et contributions fournis par les différents PTFs ; - Favoriser une meilleure collaboration entre les différentes administrations de rattachement des effectifs de la BSIAT par la mise en place d'une instance de coordination interministérielle ; - Augmenter la féminisation des effectifs ; - Prendre en compte et mettre en œuvre les préconisations en matière de communication ;	MATDS	Q1/2023

- Renforcer la collaboration sous régionale pour soutenir la montée en puissance de la BSIAT par la mutualisation des bonnes pratiques/ leçons apprises des autres unités.		
Modalités possibles de poursuite d'un accompagnement post-COPOL : - Appui à l'opérationnalisation du Service d'identification des victimes et auteurs (SIVA) dont le chantier a été ouvert mais non finalisé, pour répondre non seulement aux besoins de la lutte antiterroriste, mais plus généralement à tout autre type de crise et d'enquête. - Articulation possible des activités du programme PARJI en relai pour prolonger et/ou compléter COPOL en matière de justice de proximité, avec le suivi de la dissémination du Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale ; en matière de renforcement du pôle judiciaires spécialisé traitant des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée. - Assurer une jonction de COPOL avec le programme ACLEP – G5 sur les volets prévôté et justice militaire en cours de mise en œuvre. - Mettre en place un nouveau programme d'appui aux acteurs de la sécurité et de la cohésion sociale au Burkina Faso pour renforcer la durabilité des acquis de COPOL et favoriser une stabilisation du pays et une résilience des institutions publiques et de la société civile. En effet, les projets de 18 mois (IcSP) visent à apporter des réponses urgentes et à préparer le terrain pour des programme de développement à long terme. - Développer et mettre en œuvre un nouveau programme d'appui aux acteurs de la sécurité intérieure au Burkina Faso axés sur le renforcement des synergies entre les différents acteurs des FSI impliqués dans la lutte contre le terrorisme. Ce programme pourrait se baser sur le catalogue des projets du MATDS 2022 – 2025 (si validé).	DUE Enabel	Q1/2023
Pistes d'assistance future au processus de judiciarisation du terrorisme et sa maturation : - Appui en matière de judiciarisation du renseignement ; - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale genre appliquée à l'ensemble des FSI ; - Formulation et mise en œuvre d'une politique dédiée à la prévention de la radicalisation et de la gestion des « sortant(e)s » jugé(e)s pour terrorisme (réinsertion), comprenant des programmes de déradicalisation ; - Appui au secteur pénitentiaire, pour ce qui concerne la gestion des détenu(e)s en attente de jugement pour terrorisme et la lutte contre la radicalisation en milieu carcéral.	Gouvernement burkinabé et ses partenaires techniques et financiers (UE et ses Etats membres, PNUD, etc.)	Q1 & Q2/2023

9 Annexes

9.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
X	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		

D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.
----------	---

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
		X		

2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?

X	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.
	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.

2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?

	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.

2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?

	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
--	----------	---

X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		X		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?

	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.

3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?

X	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
---	----------	---

B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		

4.1 Durabilité financière/économique ?

	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.

4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?

	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?		
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
X	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.

D

L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

9.2 Cadre logique et/ou théorie de changement mis à jour

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline ¹⁶	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Général : « Contribuer à la judiciarisation des opérations menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme conformément aux droits de l'Homme et au cadre juridique	- Nombre d'affaires en cours de jugement ou jugées (IcSP) - Nombre de détenus préventifs de plus de 12 mois dans l'attente de jugement (IcSP)	- En 2019 : 0 dossiers jugés ou en cours, +- 200 dossiers en cours de préparation. - En 2019 : 700.	- Cible en juin 2022 : 100 dossiers jugés ou en cours. - En 2022 : diminution de 20% de ce nombre	13 personnes ont été jugées et condamnées sur les 30 dossiers que le pôle spécialisé avait finalisés et 466 personnes ont été libérées en août 2021.	- Statistiques Judiciaires	- L'ensemble des acteurs collaborent étroitement - Les autorités donnent accès aux statistiques judiciaires. - La situation sécuritaire se stabilise

¹⁶ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

du Burkina Faso »						
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline¹⁷	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
OS: « Renforcer les capacités et la redevabilité des unités d'investigation en charge des infractions en lien avec le terrorisme »	- Nombre de dossiers¹⁸ traités ou en cours par BSIAT (IcSP) - Nombre de preuves matérielles apportées - Sentiment de satisfaction du fonctionnement et des compétences¹⁹ de la BSIAT et partenaires (IcSP²⁰)	- 35 en 2020 - Non disponible	- 150²¹ en 2022 - 100²² en 2022 - Progression du taux de 10% satisfaction	- 469 en juin 2022	- Rapports M&E BSIAT et pôles - Recherche action	- Les RH sont stabilisées et renforcées - La collaboration entre services partenaires et BSIAT est soutenue et fait l'objet d'un protocole

¹⁷ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

¹⁸ Pour des faits dont la qualification a trait aux infractions liées à l'extrémisme violent.

¹⁹ Toutes les sessions de formations qui prendront place dans ce programme seront à mettre en lien avec l'indicateur IcSP "Number of police officers trained on investigation in line with international best practice and human rights standards (M/W) »

²⁰ En lien avec l'indicateur IcSP "Level of confidence of community in the police force"

²¹ En 2021, la BSIAT a traité 149 dossiers.

²² 537 preuves matérielles collectées dans l'enquête sur l'attaque de Solhan du 5 juin 2021 réalisée par la BSIAT.

	- Augmentation substantielle du budget de fonctionnement octroyé à la BSIAT.	- BL de Budget de la BSIAT : Pas de budget en 2020	- Un budget disponible et suffisant en juin 2022	Ligne budgétaire de 50 millions de francs CFA disponible et création par arrêté ministériel N°00367/MEFP/SG /DGTCP/DELF du 29 août 2022 portant création de régie d'avances à caractère spécifique auprès de la BSIAT opérationnelle en 2023.		d'accord - BSIAT et pôles rapportent
--	--	--	--	---	--	---

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline ²³	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1 : La collaboration entre la BSIAT et les pôles spécialisés est renforcée	- Nombre de dossiers confiés par les pôles - Existence d'une stratégie de traitement des dossiers - Création de conditions d'une bonne relation entre pôles et BSIAT	- BL : 1-2 en 2019. - Pas de stratégie	- Cible : nombre de dossiers « raisonnable » en fonction des RH à définir - Stratégie adoptée en 2021 - Relevé le défi d'une bonne collaboration entre BSIAT et pôles.	- 469 en juin 2022 (ce nombre identique à celui des dossiers traités car la quasi-totalité des dossiers de la BSIAT le sont par saisine). - Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022, diffusé et appliqué.	Rapports M&E BSIAT Recherche action	- Le Procureur assume la direction des enquêtes.

²³ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline²⁴	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2 : La collaboration entre la BSIAT et les services d'enquête judiciaires est renforcée	- Existence d'un protocole de collaboration (IcSP)²⁵ - Nombre et rapidité de la descente sur les lieux d'incidents. - Equipements disponibles	- Peu de collaboration et non formalisée en 2019 - BL non connue en 2019	- 2022 - Protocole de collaboration adopté, signé et appliqué. - Cible à définir	- Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022 et appliqué 450 exemplaires du Protocole imprimés et distribués aux acteurs.	- Protocole - Suivi de l'enregistrement des mouvements (carnets de bord, etc.). - Rapports de mise en œuvre du plan stratégique BSIAT	- Le MSECUC, PN et GD mettent à disposition les moyens de maintenance du matériel - La PN et la GD collaborent pleinement avec la BSIAT - Les services de PJ rapportent
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline²⁶	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses

²⁴ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 20.

²⁵ En lien avec l'indicateur IcSP « Extent to which roles and missions of Security Sector services are clearly defined »

²⁶ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

Résultat 3 : la collaboration entre la BSIAT et les services de Police Technique et Scientifique est renforcée	- Existence d'un protocole de collaboration - Nombre de traces exploitables relevées - Amélioration de 2 domaines de PTS (biométrie, balistique, IED, ou télécommunication) - Amélioration des capacités PTS en lien avec les VS (IcSP²⁷)	- Peu de collaboration et non formalisée en 2019. - BL non connue en 2019 - Filières PTS non ou peu fonctionnelles	- 2022 Protocole de collaboration signé et appliqué. - Progression en 2021 - Equipements et compétences renforcées et utiles - Existence et fonctionnement des mécanismes de recherche judiciaires concernant les VS	- Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale adopté, signé en juin 2022 et appliqué. - 450 exemplaires du Protocole imprimés et distribués aux acteurs.	- Protocole - Rapports M&E BSIAT	La PN et la GD collaborent pleinement avec la BSIAT et entre elles Les services de PTS rapportent
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline ²⁸	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 4 : La collaboration entre la BSIAT et la Communauté Burkinabè du	- Intégration de la BSIAT à la communauté du Renseignement - Compétence des acteurs en	- BL 2019 à définir	- Membres BSIAT formés et intégrés - Progression des compétences des	- Une collaboration informelle renforcée en 2022 qu'il va falloir formaliser à travers un	- Recherche action - Pré-post test - Rapports M&E	- Collaboration de l'ANR

²⁷ En lien avec indicateur IcSP " SDG Indicator - % of referred cases of gender and sexually-based violence against women and children that are investigated and sentenced"

²⁸ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

Renseignement est renforcée	matière de renseignement.		membres de la BSIAT - Existence d'un protocole de collaboration entre BSIAT et CBR	cadre légal.	BSIAT	
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline ²⁹	Cibles	Cibles finales réalisées	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 5 : la redevabilité interne et externe de la BSIAT est renforcée	- Existence et mise en œuvre du plan de communication - Existence d'une procédure de prise en charge des victimes - Capitalisation des expériences et diffusion des leçons apprises (IcSP)³⁰	- 2019 : Pas de plan de communication - 2019 : pas de procédure de prise en charge des victimes	- 2022 : Plan de communication et son Plan de mise en œuvre. - 2022 : existence d'une procédure de prise en charge des victimes. - 2022 : outils de capitalisation disponibles et leçons tirées.	- Plan de communication institutionnelle de la BSIAT réalisé et mis en œuvre en 2022. - Les besoins et les pistes pour la mise en place d'un SIVA identifiés et les acteurs formés. - Une recherche action sur les bonnes pratiques et les leçons	- Document du Plan de communication - Rapport de S-E de la BSIAT - Rapport de la formation en matière d'identification des victimes	- Soutien des autorités pour renforcer la communication et prise en charge des victimes. - Accès aux données pour la recherche action.

²⁹ La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

³⁰ En lien avec indicateur IcSP "Number of civil society (including media) stakeholders trained to dialogue with and monitor state security actors"

				de l'appui à la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale réalisée et des recommandations formulées.	et auteurs. - Rapport de la recherche action.	
--	--	--	--	--	--	--

9.3 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Les COMOP et COMPIL ont pris toutes une série de décisions et ont donné plusieurs orientations qui sont reprises de manière exhaustive dans les CR de ces réunions. Afin de ne pas alourdir inutilement le présent rapport, seules les décisions majeures seront reprises ci-dessous.

Décision				Action			Suivi	
Décision	Période d'identification	Source	Acteur	Action(s)	Responsabilité	Deadline	Avancement	Statut
Lancement projet Soutien aux UNI	13/02/2020	IM	IM, MSECUC, BSIAT				La cérémonie de lancement du projet présidée par le Ministre de la sécurité a eu lieu le jeudi 13 février 2020, en présence de l'Ambassadeur, Chef de délégation de l'Union européenne, de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique, du Représentant résident d'Enabel au	Accompli

							Burkina et du Chef de projet	
Création de la base des données d'investigation criminelles et antiterroriste (SYGDICAT)	22/06/2020	CR COMO P 1 CR COMO P 6	COMOP	Etablissement d'un marché public pour l'acquisition du logiciel Marché BKF 135	QW, PVH	180 jours à la date de signature du contrat signé le 30/09/2020 avec SOFT HOUSE SARL	Finalisé le 15 décembre 2021, avec deux avenants.	Accompli.
Validation de l'offre technique et financière de Softhouse relative au marché BKF 150 (logiciel SYGDICAT)	13/08/2020	CR COMO P 2 CR COMO P 6	COMOP	Etablissement d'un marché public pour effectuer la connexion au réseau IRAPOL, BSIAT, DPTS, DSE MP BKF 150	PVH Réalisation des travaux à suivre par DG PN, BSIAT et COPOL	60 jours à partir de la signature du contrat	Contrat signé avec ATCS le 10 février 2021. Deux avenants afin de pouvoir finaliser le dossier Travaux réceptionnés.	Accompli.

Validation de TDR des formations spécialisées au profit de la BSIAT et de ses partenaires à savoir : 1.TDR pour la formation de formateur gestion scène de crime terroriste 2. TDR pour les formations BSIAT PTS/PN PTS/Gend Douane et LNSP 3.TDR pour l'organisation	08/10/2020	CR COMO P 3	COMOP, BSIAT	Formations déterminées, réalisation d'un chronogramme des activités	QW (Experte Internationale PJ) DDT (Expert national PJ) QW (Experte Internationale PJ)	Formation des formateurs réalisée, en collabo avec EUCAP Sahel du 18/01 au 05/02/2021 142 OPJ de 9 régions dont Centre-Est & Est ; Centre-Nord & Plateau central ; Boucle du Mouhoun ; Centre-Ouest ; cascades ; Centre-Sud et Hauts-Bassins formés en gestion de scène de crime terroriste entre le 26 /07/2021 et le 29/04/2022 - Formation sur les risques chimiques réalisée du 27-28/10/2020	Accompli.
---	------------	-------------------	-----------------	---	---	--	-----------

d'une formation/échange et un appui sur les techniques spéciales d'enquête (TSE) -TDR achat matériel hardware pour avoir accès à SYGDICAT (marché BK144) - TDR renforcement de la collaboration entre la BSIAT et les services judiciaires de la PN et Gend via les rencontres sur le terrain -TDR pour la phase diagnostique du système AFIS					PV (Expert international) & DDT (Expert national) Commandant BSIAT & DDT (Expert		-Formation sur les risques chimiques et investigation sur les drogues réalisée du 09-11 /11/2020 - Formation TSE Réalisée du 23-24/11/202 -Formation SYGDICAT Réalisée du 07-11/02/2022 -288 OPJ/APJ basés dans 6 régions touchées par les attaques terroristes (Sud-Ouest, Sahel, Boucle du Mouhoun, Nord, Est, Centre-Nord), ont été formés par la BSIAT dans les premiers devoirs d'enquête le	
---	--	--	--	--	---	--	---	--

					national PJ)		02/02/2021 et le 22/04/2022 -Rapport diagnostique remis en 12/12/2020	
Acquisition de matériel informatique et péri informatique au profit de la BSIAT pour le fonctionnement du logiciel SYGDICAT) –	04/12/2020	CR COMO P 3 CR COMO P 5	COMOP	Etablissement d'un marché public pour l'acquisition du logiciel Marché BKF 144Offre SOFT HOUSE validée	COPOL	60 jours à partir de la date de signature du contrat	Contrat signé avec Soft House le 23/12/2020. Logiciel développé et livré à la BSIAT.	Accompli.
Acquisition complémentaire de matériel Informatique et Péri-Informatique au profit de la BSIAT pour le	02/02/2021	CR COMO P 6	COMOP	Etablissement d'un marché public pour l'acquisition du matériel	COPOL	60 jours à partir de la date de signature du contrat	Contrat signé avec Soft House SARL le 12/02/2021 Logiciel développé et livré à la BSIAT.	Accompli.

fonctionnement de SYGDICAT (marché BFA1008)				Marché BFA 1900911 - 1008				
Calendrier prévisionnel des activités et livraison de matériel	08/10/2020	CR COMO P 3 CR COMO P 6	COMOP, commandant BSIAT	Meilleure coordination pour le suivi des activités en soutien de la BSIAT	COPOL	N/A	Certaines activités programmées par la BSIAT ont été exécutées	Accompli.
Approbation de formations au profit de la BSIAT et des partenaires	08/10/2020	CR COMO P 3	COMOP	Calendrier des formations à établir	QW Commandant BSIAT	N/A	Planning opérationnel Q1/2021 actualisé	Accompli.
Elaboration d'un plan stratégique et opérationnel 2021-2025 et d'un plan de travail 2021 pour la BSIAT	16/11/2020	CR COMO P 4	COMOP, BSIAT, DGESS	Lancement des travaux par une formation à la planification puis réalisation des différents	PHS	30/03/2021	Plan stratégique 2021-2025, plan d'actions triennal et plan de travail annuel (PTA) 2021 validés et adoptés par le CASEM le 26 mars 2021.	Accompli.

				dossiers en atelier				
Validation du rapport de la première étape de la réalisation du module de base de la plateforme de gestion des données d'investigations criminelles et anti-terroristes au Burkina Faso	02 Février 2021	CR COMO P 6	BSIAT, DG PN, EM GN, partenaires COPOL				avec facture première tranche du marché	Accompli,
Approbation des TDR suivants : ▪ Formation en investigations numériques et sources ouvertes ▪ Appui dans le domaine de la police	31 mars 2021	CR COMOP 7	BSIAT, DG PN, EM GN, partenaires COPOL, BCLCC	Etablissement d'un marché public pour l'achat de véhicules au profit des équipes d'enquête Marché BFA 1900911 - 10013	DDT PHS	60 jours à partir de la date de signature du contrat Lancement du marché de consultance pour le développement de la stratégie et	Formation en investigations numérique réalisé du 14-25/06/2021. Contrat signé avec CFAO, véhicules livrés le 30/09/2021	

technique et scientifique (PTS)				Lancement MP BFA 1900911 – 10015 Lancement MP BFA 1900911 – 10012 et 10019	PHS	du plan de communication. Suivi du marché 10012 et 10019.	Lancement du marché de consultance pour le développement de la stratégie et du plan de communication. Rapport remis en 09/2021 Equipements PTS du marché 10019 et 10012 réceptionnés respectivement le 21/06/2022 et 26/08/2022	
▪ Appui mobilité et protection au déploiement des équipes d'enquêtes terroriste de la BSIAT ▪ Développement d'un Plan de communication de la BSIAT ▪ Approbation des spécifications techniques pour les équipements PTS								

Renseignem ent ; ▪ TDR d'une recherche-action sur l'expérience et les défis de l'appui à la collaboratio n et la coordination des structures chargées de la judiciarisation des infractions en lien avec le terrorisme ; ▪ TDR pour des rencontres entre les acteurs de la					DDT		Trois rencontres ténues : -Cour d'appel de Ouagadougou, tenue à Ouagadougou du 13-15/07/2021 -Cour d'appel de Fada N'Gourma, tenue à Koupéla du 13-15 décembre 2021 -Cour d'appel de Bobo tenue à Bobo-Dioulasso du 15-18/03/2022	
--	--	--	--	--	-----	--	---	--

chaîne pénale								
Le budget de la demande de prolongation du Projet COPOL ;								
Approbation de l'offre de CFAO MOTORS BURKINA pour le marché de fourniture de sept (07) véhicules et de huit (08) motos pour les besoins de mobilité des unités d'investigation de la BSIAT, ainsi que de deux motos pour les équipes PTS PN et GN	30 août 2021	CR COMOP 9	BSIAT, DG PN, partenaires COPOL		PVH			
Approbations des dossiers suivants :	29 septembre 2021	CR COMOP 10			QW		Equipements PTS du marché 10019 et 10012 réceptionnés respectivement le	

▪ a. Marché pour l'acquisition de matériel PTS (MP 10012 et MP 10019) ; ▪ b. Marché pour le soutien en ressources humaines (RH) et logistique à la BSIAT (MP10011) ; ▪ c. Marché pour la recherche action sur l'expérience et les défis de l'appui à la collaboration et la coordination des structures chargées de la judiciarisation des infractions en lien avec le					PHS PVH		21/06/2022 et 26/08/2022 Contrat signé avec la société SYMABO et réalisé du 23 novembre au 03 décembre 2021 Rapport final CGD reçu le 23/06 /2022 Cellules pré-réceptionnées le 26 juillet 2022 Formation tactique conducteurs BSIAT	
--	--	--	--	--	-----------------------	--	---	--

terrorisme (MP10006) ; ▪ d. Les spécifications techniques pour l'acquisition de containers « cellule garde à vue » au profit de la BSIAT ; ▪ e. Les TDR pour une formation conducteurs BSIAT ; ▪ f. Les TDR pour l'appui au S-E de la mise en œuvre du Plan stratégique de la BSIAT ▪ g. Un point de situation sur les dossiers suivants :				PVH		réalisée du 08-11/11/2021	
				PVH			
				PVH		Véhicule réceptionné en décembre 2021	

▪ 1.AFIS ; ▪ 2. SIVA ; ▪ 3. SYGDICAT BKF 35 : Démonstration ; ▪ 4.Interconnexi on BKF 150 : DSE ▪ 5. MP 10010 – Veh transport suspects BSIAT ; ▪ 6.MP 10013 – Veh banalisé / Moto BSIAT / PTS.							
Approbation en procédure écrite pour le marché pour l'acquisition de matériels PTS (MP 10019)	17 novembre 2021	CR COMO P 11	STRJ, DG PN, partenair es COPOL		QW	PVH & DDT	Matériel livré 23/06/2022

Approbation de l'offre de Agi pour le marché de fourniture de huit (08) ordinateurs portables et de matériels IT spécifiques (Tf satellitaires, GSM investigation et enregistreurs vocaux) pour les besoins de renforcement des capacités des unités d'investigation de la BSIAT (procédure écrite)	30 novembre 2021	CR COMO P 12			PVH	PVH	Marché signé le 19/09/2021 et matériel livré	
---	------------------	--------------------	--	--	-----	-----	--	--

9.4 Ressources en termes de communication

Les activités réalisées par le projet sont portées à la connaissance des autorités et des partenaires du projet par l'intermédiaire de Newsletters, diffusées par support électronique. Quatre ont été publiées en 2020. A partir de 2021 jusqu'à la fin de l'intervention, compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire, il a fallu observer un profil bas dans la communication sur les activités du projet au regard de la sensibilité des activités du bénéficiaire principal. Le recul de quelques mois a permis de prendre les dispositions pour communiquer tout en contrôlant les risques. Ainsi trois articles moins sensibles portant sur les leçons apprises de certaines activités ont néanmoins été produits et publiés. Le premier, publié le 03 décembre 2021 sur open.enabel abordait le renforcement des capacités opérationnelles des conducteurs des unités nationales d'investigation. Quant au deuxième qui traitait du renforcement des capacités des OPJ pour améliorer la conduite des enquêtes judiciaires a été publié le 31 janvier 2022 sur le site intranet de Enabel. Le troisième publié également sur open.enabel, le 9 juin 2022 traitait de l'appui du projet COPOL à la mise en place d'un service d'identification des victimes au Burkina Faso.

Les autres outils de communication incluent l'impression et la diffusion des documents du plan stratégique 2021-2025 de la BSIAT et de sa stratégie et plan opérationnel de communication. Ils ont été distribués parmi les membres de la BSIAT et des structures partenaires de la PN et de la GN. Par ailleurs, COPOL a également développé et diffusé un dépliant détaillant les éléments clés du projet. Ce dépliant a été d'une grande utilité pour communiquer, notamment pour l'UE qui finance le projet et pour nos partenaires, ce qui a permis de mieux faire connaître les actions du projet menées dans le cadre de la « Paix et Sécurité ». Il convient d'ajouter deux capsules vidéo basées sur les témoignages des autorités et des partenaires de la BSIAT qui ont été produites sur la valeur ajoutée de l'élaboration du plan stratégique de la BSIAT et l'impact des actions de renforcement de ses capacités.

Par ailleurs, deux « capsules vidéo » ont été réalisées en fin de projet, le premier portant sur les étapes importantes du projet en appui à la BSIAT, le deuxième sur les témoignages et retours d'expériences du projet COPOL. Ces capsules ont été partagées au bailleur.

Enfin, l'impression de 450 exemplaires du Protocole de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale engagés dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso et sa diffusion à tous les acteurs déployés dans tout le pays est à la fois un moyen de renforcement de capacité et de communication pertinent.

9.5 Personnel de l'intervention

Personnel (titre et nom)	Genre (H/F)	Durée de recrutement (dates début et fin)
Personnel national mis à disposition par le pays partenaire : Djibril Daniel TRAORE (DDT)	H	15 /04/2021 – 31/08/ 2022
Personnel d'appui, recruté localement par ENABEL : Laolo Béatrice KI Wanlomien TAMINI Mamadou KONE Mohamed KOUMBIA Adélaïde NANA/ZOMA	F H H H F	10/02/2020-30/06/2020 03/02/2020-30/06/2022 10/08/2020-30/06/2022 17/08/2020-30/06/2022 10/02/2020 -30/06/2022
Personnel de formation, recruté localement :		
Personnel international (hors ENABEL):		

<i>Experts internationaux (ENABEL):</i>		
<i>Patrick VANHEES (PVH)</i>	H	01/08/2020-30/06/2022
<i>Quirine WINNE (QW)</i>	F	20/07/2020-30/06/2021
<i>Pamphile SEBAHARA (PS)</i>	H	01/10/2020-30/06/2022

9.6 Marchés publics

Numéro de référence	Sous-projet	Ligne budgétaire	Libellé de l'appel d'offres	Statut d'exécution
BFA19009-10001	BFA1900911	BFA19009_Z020201	Achat 1er Véhicule COPOL	Terminé
BFA19009-10002	BFA1900911	BFA19009_Z020201	Achat 2ème véhicule COPOL	Terminé
BFA19009-10003	BFA1900911	BFA19009_A030201	Réalisation de l'interconnexion réseau entre BSIAT, DES, DPTS au réseau IRAPOL et SYGDICAT (BKF150)	Terminé.
BFA19009-10004	BFA1900911	BFA19009_A030201	Réalisation du module de base de la plateforme de gestion des données d'investigations (BKF135)	Terminé.
BFA19009-10005	BFA1900911	BFA19009_A030201	Licence AFIS	Procédure annulée : appel d'offres non lancé

BFA19009-10006	BFA1900911	BFA19009_A050301	Recherche action	Terminé
BFA19009-10007	BFA1900911	BFA19009_A030201	Achat de fourniture de matériel informatique au profit de la BSIAT / SYGDICAT (BKF144)	Terminé.
BFA19009-10008	BFA1900911	BFA19009_A030201	Fourniture de matériel informatique et péri informatique complémentaire au profit de la BSIAT	Terminé.
BFA19009-10009	BFA1900911	BFA19009_A010301	Achat de matériel informatique pour le pôle spécialisé anti-terroriste/équipes investigation	Terminé.
BFA19009-10010	BFA1900911	BFA19009_A010301	Achat d'un véhicule pôle spécialisé anti-terroriste	Terminé.
BFA19009-10011	BFA1900911	BFA19009_A020201	Consultance Human Ressource & Logistique	Terminé
BFA19009-10012	BFA1900911	BFA19009_A020201	Achat d'équipements PTS - relevé des traces & indices	Terminé
BFA19009-10012	BFA1900911	BFA19009_A020201	Achat d'équipements PTS - relevé des traces & indices	Terminé
BFA19009-10013	BFA1900911	BFA19009_A020301	Achat de véhicule avec plan de maintenance équipes mobiles BSIAT	Terminé.
BFA19009-10014	BFA1900911	BFA19009_A020301	Achat camionnettes PTS	Terminé
BFA19009-10015	BFA1900911	BFA19009_A050101	Appui à l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe	Terminé
BFA19009-10016	BFA1900911	BFA19009_A050301	Recherche-action	Procédure annulée : appel d'offres non lancé
BFA19009-10018	BFA1900911	BFA19009_A020301	Achat véhicule 4x4 Equipé police au profit de la BSIAT	Terminé.
BFA19009-10019	BFA1900911	BFA19009_A020201	Acquisition de matériel spécifique PTS relevé de traces et indices	Terminé

BFA19009-10021	BFA1900911	BFA19009_A030201	Achat d'équipement PTS - matériel balistique	Terminé
BFA19009-10022	BFA1900911	BFA19009_A020301	Achat de cellule de garde à vue	Terminé.
BFA19009-10023	BFA1900911	BFA19009_A040101	Achat équipement GIS (SIC) pour la CBR	Terminé
BFA19009-10024	BFA1900911	BFA19009_A020301	Achat de matériels électro-ménager et informatique	Terminé.
BFA19009-10025	BFA1900911	BFA19009_A020201	Location de salle et restauration au profit de la formation des OPJ	Terminé
BFA19009-10026	BFA1900911	BFA19009_A030101	Location de salle et restauration au profit des acteurs de la chaîne pénale	Terminé
BFA19009-10027	BFA1900911	BFA19009_A030201	Formation en conduite préventive et défensive des chauffeurs de la BSIAT	Terminé
BFA19009-10028	BFA1900911	BFA19009_A030201	Location de salle et restauration pour la formation en gestion de scène de crime	Terminé
BFA19009-10031	BFA1900911	BFA19009_A020301	Location de salle et restauration au profit de la formation des OPJ du 03 au 07/04/2022	Terminé
BFA19009-10032	BFA1900911	BFA19009_A030101	Impression et reliure de documents : Annuaire Décentralisation 2020	Terminé
BFA19009-10033	BFA1900911	BFA19009_A050301	Impression et Reliure de documents : Tableau de Bords Décentralisation 2020-Tableau de bord Statistique	Terminé
BFA19009-10034	BFA1900911	BFA19009_A020301	Location de salle et pause-café/déjeuner pour la formation des OPJ	Terminé
BFA19009-10035	BFA1900911	BFA19009_A030201	Réalisation d'améliorations de fonctionnalités du module de base de la plateforme de gestion	Terminé

BFA19009-10036	BFA1900911	BFA19009_A050101	Elaboration d'un manuel de formation et l'animation d'un atelier en communication	Terminé
BFA19009-10038	BFA1900911	BFA19009_Z040201	Evaluation finale COPOL	Terminé

9.7 Subsidés

Non applicable

9.8 Accords spécifiques de coopération

L'accord de partenariat entre Enabel et la Police fédérale belge a permis au projet COPOL de faire appel à l'expertise de cette dernière dans la mise en œuvre de l'intervention et a donc contribué à l'atteinte des résultats escomptés.

9.9 Équipements

Type d'équipement	Coût		Date de livraison	Remarques
	budgété	réel		
Achat d'un véhicule Toyota pôle spécialisé anti-terroriste		39 839,00 EUR	23-12-20	
Achat d'un véhicule Toyota avec plan de maintenance équipes mobiles BSIAT		38 169,00 EUR	30-09-21	

Achat de deux Véhicules Toyota Hilux au profit des équipes d'enquête de la PTS		79 667,27 EUR	27-07-22	
Achat d'équipements PTS - relevé des traces & indices		164 440,00 EUR	30-08-22	
Achat de matériel spécifique PTS relevé de traces et indices		24 269,50 EUR	23-05-22	
Achat d'équipement PTS - matériel balistique		54 881,65 EUR	28-04-22	
Achat de cellule de garde à vue		44 431,27 EUR	26-07-22	
Achat équipement GIS (SIC) pour la CBR		59 400,39 EUR	16-06-22	
Achat de fourniture de matériel informatique		86 204,63 EUR	03-08-21	
Fourniture de matériel informatique et péri informatique complémentaire au profit de la BSIAT		70 128,27 EUR	03-08-21	
Achat de matériel informatique pour le pôle spécialisé anti-terroriste/équipes investigation		46 237,79 EUR	19-01-22	

Réalisation de l'interconnexion réseau entre BSIAT, DES, DPTS au réseau IRAPOL et SYGDICAT		85 119,15 EUR	15-03-22	
Réalisation du module de base de la plateforme de gestion des données d'investigations		214 179,74 EUR	06-12-21	
Réalisation d'améliorations de fonctionnalités du module de base de la plateforme de gestion		17 817,97 EUR	25-04-22	